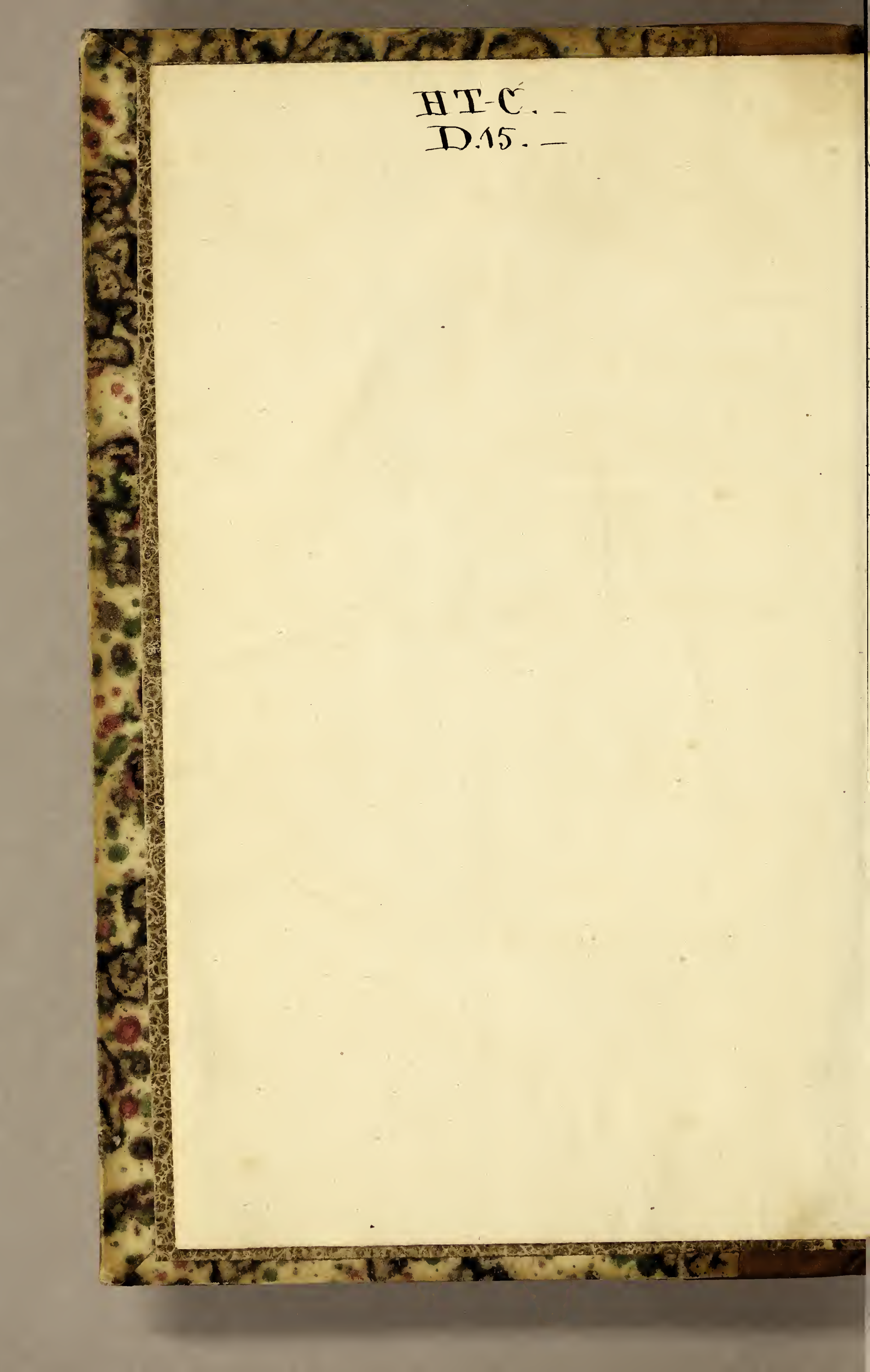

HT


A. 16
GAUDEO.
John Carter Brown.




HT-C. –
D.15. –

N° 1. Lettre à M. le Pr. Talleyrand. Londres 1814
* 2. Grouvel: Faits historique sur
Saint-Domingue . . . Paris 1814
* 5. . " Suite des Faits hist. &c — " 1814
* 4. Resumé du Temoinage &c. Genève 1814
* 4* - " - autre edition . . Londres 1814
* 3. Refutation du Resumé. etc.
par M. Palisot de Beauvois Paris 1814
* 6. Mazeres, Lettre sur les Negres - " 1815
* 7. Labarthe Harmonies Coloniales
et Maritimes . . . . . - " 1815

LETTRE

AU

PRINCE DE TALLEYRAND.



1.

LETTRE

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE PRINCE

DE TALLEYRAND PÉRIGORD,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. M. T. C. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ET SON PLÉNIPOTENTIAIRE AU CONGRÈS DE VIENNE.

JOHN CARTER BROWN

AU SUJET

DE LA TRAITE DES NÈGRES.

PAR

WM. WILBERFORCE, ECUYER,

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

TRADUITE DE L'ANGLOIS.

SUR LA COPIE IMPRIMÉE

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE SCHULZE ET DEAN,
13, Poland Street, Oxford Street.

OCTOBRE 1814.

LETTRE
AU
PRINCE DE TALLEYRAND.

Monseigneur,

La guerre qui, au grand regret de tous les gens de bien, a subsisté si long-temps entre la France et la Grande-Bretagne, a produit, entr'autres effets déplorables, celui d'empêcher l'échange mutuel de connoissances et de suggestions utiles, ces communications de lumières, ce commerce de l'âme, si je puis m'exprimer ainsi, qui est l'heureux apanage de notre état social actuel et du haut point de civilisation que nous avons atteint. J'ai été vivement pénétré de cette triste vérité, lorsque j'ai été informé de ce qui se passe aujourd'hui en France. Sans cela, j'aurois été aussi surpris qu'affligé d'apprendre que tous les renseignements sur la nature et les effets de la Traite des Noirs en Afrique, qui ont été universellement répandus dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, et qui y ont fait éclater le même sentiment et la même opinion dans toutes les classes de la société, aient été si peu rendus publics et aussi peu connus en France;

et conséquemment qu'on y trouve encore sur ce commerce les mêmes notions erronnées que celles qui régnoient en Angleterre avant qu'on se fût procuré ces informations.

Le commerce de la Traite des Noirs avoit existé pendant plus de deux cents ans; il avoit pris un essor considérable dans le dernier siècle, et de toutes les nations qui s'y livroient, l'Angleterre étoit celle qui y prenoit la plus grande part. L'attention publique ayant à la fin été attirée sur cette matière, il fut ordonné une Enquête Parlementaire sur la nature et les conséquences de la Traite des Esclaves; et quoique ce commerce, ainsi qu'on devoit s'y attendre, trouvât d'énergiques défenseurs parmi toutes les classes d'hommes qui avoient un intérêt personnel à sa continuation, et que leurs préjugés et leurs erreurs fussent profondément enracinés, cependant dès que le véritable caractère de ce commerce eût été mis au grand jour, il ne fut plus possible de douter de son sort. Tous nos hommes d'état marquants, quelle que fût la différence de leurs opinions générales sur la plupart des autres sujets, ainsi que sur la manière d'abolir la Traite, furent unanimement d'avis qu'il étoit du devoir de la nation de supprimer promptement et pour toujours cet affreux commerce.

Ce ne fut point là un de ces cas où la voix du grand nombre dicte la loi au reste; il en

fut tout autrement. Le peuple attendit patiemment et avec déférence l'issue des discussions parlementaires. Mais les faits qui furent au grand jour, mais les conclusions qu'en tirèrent les membres les plus distingués des deux chambres, furent promulgués dans les trois royaumes ; et l'effet naturel qu'ils produisirent sur l'esprit public fut de faire naître l'horreur générale de ce trafic que nous voyons aujourd'hui régner si universellement sur toute la surface de cet empire. Le sentiment populaire, ainsi dirigé et sanctionné par le jugement des législateurs, facilita indubitablement beaucoup une réforme que des difficultés réelles, des craintes sans fondement et des intérêts particuliers très-puissants, se réunissoient pour retarder.

Un corps nombreux de négociants possédant d'immenses capitaux, étoit intéressé à soutenir le commerce avec les Africains. Le corps plus puissant encore des habitants des Indes Occidentales se réunit pour prolonger la lutte, et fit les plus grands efforts pour maintenir ce commerce. La crainte d'une réforme politique, abstractivement parlant, que les malheurs de la révolution avoient fait naître, leur procura, dans cette conjoncture critique, un puissant appui, et leur fournit les moyens de différer la réforme qu'ils ne pouvoient pas détourner. Mais un petit nombre d'années a

suffi ensuite pour faire triompher complètement la cause de l'humanité et de la justice. Le commerce des Esclaves a été prohibé, déclaré félonie, et, à la peine de mort près, soumis aux punitions les plus sévères qu'infligent les lois d'Angleterre.

Telle a été la marche de la vérité et de la justice; telles ont été les conséquences du développement de la véritable nature et des effets du commerce des esclaves, que l'on ne trouve pas aujourd'hui dans toute l'étendue de cet empire un seul individu par lequel cet odieux trafic ne soit condamné et réprouvé de la manière la plus forte. Il n'est pas d'homme qui osât braver la honte d'y être intéressé, personne dont la conscience ne fût effrayée du crime d'y prendre part, point d'homme qui ne pensât qu'il transmettroit à ses neveux, dans une fortune ainsi gagnée, un héritage souillé de sang humain, et un nom frappé d'infamie.

Ce fut peut-être un respect trop scrupuleux pour la propriété particulière qui fit que les deux Chambres du Parlement instituèrent et suivirent si long-temps cette enquête minutieuse et prolongée que tout homme réfléchi et capable de raisonner pouvoit regarder comme parfaitement inutile pour opérer sa conviction. Acheter d'innocentes créatures humaines dans une partie du monde pour les

transporter de force dans une autre, les éloigner ainsi de tous les objets de leurs affections et de leur attachement, et là les vendre pour un esclavage perpétuel, est une opération qui répugne évidemment aux premiers principes de la morale et des devoirs. Il n'étoit pas besoin d'une enquête pour prouver que toutes les lois de la morale ordonnoient de renoncer à un semblable commerce.

On avoit néanmoins allégué pour excuser la Traite des Noirs, et même une fois on ne rougit pas de poser en fait, qu'il y avoit en Afrique des esclaves qu'on élevoit pour être vendus, et que de même il y avoit des maîtres qui en possédoient un grand nombre qu'ils avoient le droit de vendre quand bon leur sembloit. Mais il fut prouvé dès le commencement de l'enquête, par des témoignages nombreux et inconstestables, que quoiqu'il existe en Afrique une sorte de vasselage patriarchal, le maître n'a aucun droit sur ses esclaves domestiques natifs du pays; et que, si l'on excepte seulement l'obligation où ils sont de servir un chef ou maître particulier, on ne peut à aucun égard les distinguer des hommes libres.

On auroit pu croire encore qu'il auroit été possible d'alimenter un marché d'esclaves par des prisonniers de guerre et par des criminels jugés et condamnés à être déportés : mais quoiqu'on pût penser qu'il étoit possible que les criminels offrissent un petit nombre d'es-

claves, et que les guerres entre états voisins en fournissent occasionnellement même un nombre considérable, cependant il étoit évident que ces deux sources ne pouvoient jamais fournir ce flux immense et surtout régulier de population qui, depuis plus d'un siècle, partoit de l'Afrique pour s'écouler vers l'hémisphère occidental.

Ces vérités incontestables ayant été une fois établies, il fut à peine nécessaire de démontrer par des preuves directes les effets naturels et certes infaillibles d'un commerce en hommes. Il fut reconnu qu'il existoit un marché établi pour la vente de créatures humaines sur une étendue de près de sept cents lieues le long de la côte d'Afrique, et que, suivant les principes ordinaires du commerce, la denrée correspondoit à la demande. A ces premiers faits, il fut ajouté, de l'aveu des commerçants eux-mêmes, que, sans faire de questions au marchand d'esclaves sur son droit, tous les hommes, femmes et enfants qu'il mettoit en vente étoient achetés sans hésiter par les négociants d'Europe.

Mais lorsqu'il s'agit d'un commerce considérable et régulier, l'homme ne peut être fourni que par des moyens frauduleux ou violents. Un léger examen des circonstances, dans lesquelles se trouve placée cette vaste région d'où viennent les esclaves destinés pour les Indes Occidentales, prouva d'une manière encore plus

claire que ce n'étoit que par de semblables moyens qu'il étoit possible de fournir à cette insatiable demande d'esclaves africains. La côte d'Afrique est partagée en divers états de grandeurs différentes, quelques-uns gouvernés par des rois plus ou moins absolus, d'autres, et ceux-là en plus grand nombre, gouvernés par des anciens. Leur civilisation est en général fort imparfaite, leurs notions de morale extrèmement grossières, et les attributions de leur gouvernement très-mal définies. Il est donc naturel d'imaginer que toutes les fois que les rois ou les chefs sont portés par l'impulsion de la convoitise à des actes d'oppression ou d'injustice, ils n'hésitent pas long-temps à les commettre. Que l'on se figure en conséquence les navires des marchands d'esclaves arrivant au milieu de sociétés aussi mal organisées, et offrant en échange d'une cargaison d'hommes, de femmes et d'enfants, tous les articles par lesquels l'industrie et l'habileté des nations les plus policées peuvent fournir aux besoins, satisfaire les appétits sensuels et stimuler les passions d'hommes non civilisés, et surtout les liqueurs spiritueuses pour les exciter à des actes de rapine, et des armes à feu et de la poudre pour les commettre; . . . . voilà les causes : quels doivent en être les effets ? Assurément, toute espèce de maux, de vols, de pillages, de perfidies et de violences. Le chef sera porté à devenir as-

saillant, et à attaquer et ravager le territoire de son voisin si celui-ci est le moins fort. Et lorsqu'il est lui-même trop foible pour risquer une invasion étrangère, il ne sera que trop naturellement tenté de dépouiller ces mêmes sujets dont il doit être le gardien et le protecteur.

Mais ce n'est pas seulement sur les chefs que ces effets se feront sentir. Tous les hommes sont condamnés par la nature à avoir leurs passions, leurs appétits, leurs foiblesses. Il ne vous est que trop facile de deviner d'avance quel en sera le résultat : une méfiance générale, un manque de sûreté universel, chacun craint de trouver un ennemi dans son voisin; le plus fort se jette sur le plus foible comme sur une proie, en un mot, la société entière devient un vaste théâtre d'anarchie, de rapacité et de terreur.

Toutes ces théories fondées sur les principes de la nature humaine, et vérifiées par l'expérience de tous les siècles, ne furent que trop pleinement confirmées dans tous les détails par des relations authentiques de faits spécifiques. Il fut prouvé par des témoignages respectables et incontrovertibles, et il fut reconnu par les adversaires de l'abolition immédiate de la Traite non moins que par ses plus chauds défenseurs, que cet exécrable trafic ne se soutenoit que par des guerres, tantôt excitées par des Européens, tantôt commencées par les natifs dans la vue de se procurer des

esclaves. Ces guerres amenoient naturellement des représailles; elles engendroient une animosité sans fin, et suscitoient un esprit d'hostilité et de vengeance de chef à chef qui se transmettoit de génération en génération. Il fut aussi prouvé qu'on obtenoit des esclaves par des déprédations que les rois du pays commettoient sur leurs propres sujets, lorsqu'ils étoient trop foibles ou trop timides pour attaquer un voisin; quelquefois en saisissant à l'improviste des individus qui n'étoient pas sur leurs gardes; d'autres fois en entrant de force dans les villages pendant la nuit, y mettant le feu et s'emparant des habitants au moment où ils tentoient de se dérober nus aux flammes.

En un mot, il fut démontré que le commerce des esclaves n'étoit entretenu et alimenté que par des actes de déprédation de toute espèce et de toute nature, depuis le chef d'un parti armé qui saisissoit quelque village qui n'étoit pas sur ses gardes, ou une famille sans défense, jusqu'à l'individu qui se cachoit derrière les buissons pour se jeter à l'improviste sur quelque femme ou enfant qui pouvoit passer auprès, et l'enlever.

Le commerce des esclaves se procuroit un nombre considérable d'hommes par une manœuvre qui étoit devenue si fréquente qu'on avoit trouvé une expression particulière pour la désigner (*panyar.*) Elle signifioit un enlèvement

furtif de nègres de tous les pays, de tous les rangs et de toutes les classes, de tout sexe et de tout âge. Cette manœuvre étoit mise en usage, la plupart du temps, par les facteurs ou marchands nègres; mais quelquefois aussi, quand l'occasion s'en présentoit, par des capitaines et des matelots anglois.

Dès qu'un bâtiment négrier paroît sur la côte, on propose sur-le-champ une prime d'encouragement pour toute sorte de supercheries et de rapine. Ce n'est pas seulement entre état et état, entre village et village qu'on sème l'alarme et la terreur. On voit encore dans le délire de l'ivresse occasionée par les liqueurs fortes, dans des accès soudains de colère ou de jalousie, des maris, des maîtres, se permettre de vendre leurs femmes ou leurs domestiques, qu'ils font ensuite tout leur possible pour se faire restituer, sans pouvoir y parvenir.

Il fut prouvé encore que cet infâme commerce se procuroit un grand nombre de victimes par la perversion de la justice pénale, les lois de ces malheureux infligeant la peine de l'esclavage pour punition de presque toutes les offenses, quelque légères qu'elles fussent; plus fréquemment pour de prétendus crimes, surtout pour celui de sorcellerie, dont on accusoit un homme, uniquement pour le faire esclave, et quelquefois même toute sa famille avec lui.

L'état misérable dans lequel l'Afrique se

trouve plongée aujourd'hui par l'existence d'un système d'atrocités aussi affreuses, fut également démontré; l'anéantissement presque total de toute sûreté privée, de toute confiance mutuelle, de tout bonheur domestique; les tentations offertes aux passions les plus noires que puisse recéler le cœur humain; les appâts présentés à la méchanceté, à la veangeance, à la cruauté; tous ces maux et tous les autres effets effrayants que le commerce de la traite avoit été accusé de produire dans cette terre maudite, furent admis et reconnus. On ne put s'empêcher de convenir qu'ils n'avoient pas uniquement été exposés sous les couleurs de la simple vérité; on fit plus, on ne manqua pas de remonter à la source empoisonnée d'où ils découloient; on vit clairement qu'ils n'étoient que les inévitables conséquences de cet horrible trafic.

Il ne fut que trop clairement prouvé, et il fut suffisamment confirmé par les aveux authentiques d'écrivains intéressés eux-mêmes au commerce de la traite, que par l'action progressive de causes lentes, mais certaines, les diverses institutions civiles et religieuses de l'Afrique avoient été dénaturées et converties en moyens de fournir des victimes au commerce des esclaves. Les superstitions du pays, qui s'étoient souvent évanouies devant les foibles lueurs du Mahométisme, au lieu d'être dé-

couragées, avoient été soigneusement entretenues par les voyageurs chrétiens, et étoient devenues pour eux une source abondante de commerce. L'administration de la justice avoit reçu la même infection. Le plus léger crime étoit puni par l'esclavage et la déportation, et le juge qui condamnoit l'accusé recevoit lui-même une certaine portion du prix de la vente. Un créancier non payé s'arrogeoit le droit de vendre son débiteur, et s'il ne parvenoit pas à se saisir de sa personne, il s'emparoit de son plein chef d'un de ses parents, et même de quelqu'un de la même ville ou du même pays. Lorsque les capitaines des navires négriers avançoient quelques marchandises à crédit, il étoit d'usage d'exiger pour sécurité les enfans du courtier nègre, ou à défaut d'argent quelques-uns de ses plus proches parents; et ce n'étoit que lorsque le nombre d'esclaves stipulés avoit été entièrement fourni et le compte soldé, que l'on rendoit ces espèces d'ôtages. Lorsque le courtier avoit ses avances en main, alors il employoit toute sorte de moyens pour remplir son marché. Si les recrues de l'intérieur venoient à manquer, ou si quelques circonstances imprévues retardoient l'arrivée de ces victimes, alors le capitaine déclaroit qu'il étoit pressé de mettre à la voile, qu'il étoit prêt. Le facteur étoit obligé de se livrer à toute espèce de manœuvres et d'user de toute sorte de moyens pour complé-

ter le nombre requis, sans quoi ses parents les plus proches étoient la proie de l'esclavage. Tel étoit le résultat affreux de ce commerce que les affections domestiques et sociales, que les liens même du sang étoient convertis en autant d'aiguillons de violence et de rapine.

Quelque informe et imparfait que soit chez les peuples non policés l'état civil d'où nos sociétés partagées tirent les avantages et les douceurs de la vie, néanmoins il auroit, dans sa grossière ébauche, suffi à leur tranquillité et à leur conservation : on en fit au contraire un instrument d'oppression et de cruautés.

Ces gouffres d'iniquité ont vomi tous les ans de 80 à 100 mille victimes, nos semblables, des hommes, des races de peuples que Park, Golberry, Winterbottom, et d'autres témoins non moins respectables, distinguent pour leur profond attachement à leur pays natal. Ils ont été arrachés à leur patrie, à leurs foyers, à leurs amis et à tout ce qu'ils avoient de plus cher. Tous les liens de la nature, du sentiment et de l'habitude, ayant été ainsi brisés, ces victimes d'une cupidité commerciale effrénée ont été transportés sur des bords lointains pour y finir leurs jours dans l'esclavage et la misère, sans aucune lueur d'espérance, et toute leur postérité y a été plongée avec eux. Ainsi, de l'aveu même de M. Bryan Edwards, l'historien de nos colonies, mais qui est du nombre de ceux

qui nous sont opposés dans cette cause, « l'Afrique est devenue une arène de brigandage et de dévastation, un vaste désert où les habitants ont été métamorphosés en bêtes de proie, se poursuivant et se déchirant les uns et les autres, et dans lequel on a vu se consommer toute sorte d'inquités ». Ainsi, la Traite des Nègres a obtenu cette prééminence de crimes, qui lui fut décernée par le jugement profond d'un des plus grands hommes d'état d'Angleterre, quand il prononça au Parlement Britanique ces paroles mémorables : « Que la Traite des Nègres a été le plus terrible fléau qui ait désolé le genre humain ».

Telles sont donc les horreurs, les cruautés, la honte, tels sont les crimes qui souillent cet odieux trafic. Nous sommes cependant bien loin d'en avoir révélé toutes les suites funestes. Il nous reste encore à en découvrir et à en faire voir la plaie la plus profonde. Ce seroit un soulagement à la foule des misères que nous avons dévoilées, si nous pouvions en prévoir le terme, quoiqu'à une époque éloignée ; s'il nous étoit permis de nourrir le doux espoir de voir répandre dans ces contrées ensevelies dans les ténèbres l'heureuse influence de la civilisation, et de les voir éclairées du flambeau de l'Evangile et de ses glorieuses vérités. Alors les bonnes lois et le droit politique qui marche à leur suite, feroient disparoître tout esprit de

rapine et y feroient naître la sécurité. Mais cet horrible commerce est si fécond en malheurs que, de siècle en siècle, il pourvoit lui-même à sa propre durée. Comment la civilisation pourroit-elle percer dans ces pays sans l'égide protectrice des lois ? Elle demande d'abord une espèce de sûreté pour les personnes et les propriétés ; mais l'Afrique n'offre sur toute sa surface, qu'un aspect sans fin de malaise, de terreurs, de périls et d'anarchie. Cet horrible système d'injustice et de violence, auquel une trompeuse indulgence affecte de ne donner que le nom de traite de nègres, n'a pas cessé de précipiter dans toutes les agonies de la terreur le vaste continent où il règne. Il se fait sentir avec plus d'acharnement encore dans les endroits mêmes où les pauvres habitants de l'Afrique pourroient communiquer avec les nations policées. Les marchands d'esclaves ont, pour ainsi dire, érigé dans l'intérieur de l'Afrique une barrière impénétrable qui ferme toute entrée aux progrès de l'ordre social, qui en exclut à jamais le plus foible rayon des lumières que la religion et la morale ont fait briller sur nos zônes plus fortunées, et qui enchaîne ce malheureux continent dans son état d'esclavage et de ténèbres.

Il en résulte un phénomène extraordinaire et sans exemple ; car si l'on étudie l'histoire morale de l'homme, et si l'on examine atten-

tivement sa marche depuis le berceau de l'ignorance et de la barbarie jusqu'à ce qu'il soit parvenu à quelque degré de perfectionnement social, on trouve invariablement que les rivages de la mer et les bords des rivières navigables, lieux qui par leur situation et la facilité de leur abord ont invité le commerce des nations plus policées, ont aussi été les premiers à recevoir la civilisation, où l'ordre civil, le développement de la société, l'agriculture, l'industrie, les arts et les sciences ont fleuri; et d'où ils se sont ensuite répandus peu à peu et introduits successivement dans la profondeur des terres. Mais il en est tout différemment en Afrique. Là, les peuples qui résident sur la côte sont encore dans un état absolu de barbarie et d'ignorance, malgré le commerce intime qu'ils ont depuis long-temps avec les nations européennes les plus policées. Ils font usage à la vérité de quelques-unes de nos marchandises, mais toutes les lumières qu'ils ont tirées de nous se réduisent à la connoissance de nos crimes. Au contraire, les pays de l'intérieur où la face d'un blanc ne s'est jamais montrée, ont fait beaucoup plus de progrès dans le bon ordre; on y jouit de plus de sécurité et de commodités; en un mot, la vie sociale y est améliorée.

Vous voyez déjà la coupe empoisonnée de l'Afrique remplie jusqu'aux bords. Cependant

tout amère qu'elle est, ce n'est rien encore au prix de celle qui est réservée aux infortunés que les bâtiments négriers enlèvent de ces côtes désolées ; au prix des misères dont ils sont accablés pendant cette traversée qu'on appelle la seconde traversée du voyage, *le passage intermédiaire*. Ces misères sont si multipliées, si dégradantes pour l'humanité, navrent tellement le cœur, que lorsqu'on fit connoître publiquement pour la première fois l'intérieur d'une de ces prisons flottantes, quand on l'ouvrit aux regards de la nation, on ne pouvoit pas croire que la nature humaine pût endurer tant d'outrages. L'habitude de considérer et de traiter ces malheureuses créatures comme des articles de commerce, avoit aveuglé l'esprit et endurci le cœur des trafiquants d'esclaves, au point de produire chez eux une brutalité de traitement si sauvage qu'elle détruisoit ses victimes elles-mêmes, malgré toutes les considérations d'intérêt qu'on auroit cru suffisantes pour leur faire obtenir les commodités nécessaires à la conservation de leur santé et de la vie. Bien loin de là, on s'étoit mis l'esprit à la torture, et l'on avoit presque épuisé toutes les ressources de l'industrie humaine pour imaginer les moyens d'accumuler et de resserrer dans un espace donné le plus grand nombre possible de corps humains. Représentez-vous un bâtiment complètement rempli de ces misérables

créatures, qui n'avoient jamais été auparavant à bord d'aucun navire. Les hommes formant communément la plus grande partie de la cargaison, étoient garottés l'un à l'autre, pour la sûreté du navire deux-à-deux, souvent de deux pays différents ; et quand on les faisoit venir sur le pont, ils étoient assurés en outre avec des chaînes et des menottes. Figurez-vous le pont de l'entre-pont, et la cale d'un semblable navire, et de plus les faux ponts ou plateformes, que l'on établissoit encore dans l'entrepont pour y coucher un plus grand nombre d'hommes, tellement rapprochés les uns des autres qu'ils se touchoient tous, et qu'il leur étoit impossible de changer de position, tant ils étoient serrés, ayant souvent leurs membres excoriés pour être couchés à nu sur des planches, ou blessés par leurs fers. Figurez-vous, ce qui arrivoit souvent, ou le flux de sang, ou la petite vérole, ou quelque autre maladie épidémique se déclarant parmi eux. Je n'irai pas plus loin, je me contenterai de dire qu'il se passe des scènes qui sont trop dégoûtantes pour qu'on puisse les décrire, mais qui n'empêchent pas des hommes cupides d'y soumettre leurs semblables pour l'appât du gain. Les chirurgiens qui ont été témoins de ces scènes affreuses, nous assurent que la chaleur et la mauvaise odeur sont presque insupportables, et le deviennent tout-à-fait quand le mauvais temps rend nécessaire de

tenir les esclaves renfermés dans les entreponts, au point qu'il n'est pas rare d'en voir qui expirent par suffocation. Mais si on les fait monter sur le pont, leurs souffrances n'en sont guères plus adoucies. Jusque dans ses actes de pitié le commerce des esclaves a quelque chose de cruel. Le mal de mer et l'inquiétude de l'esprit doivent souvent donner à ces malheureux de la répugnance à prendre leur nourriture ou de l'exercice; mais comme l'un et l'autre sont nécessaires pour que l'animal soit présenté en bon état au lieu de la vente, il faut les forcer à coups de fouet à manger, et à *danser*, comme on l'appelle, dans leurs fers. Et souvent l'on exerce ces indignités sur des hommes fiers et sensibles, quelquefois même sur des hommes qui ne sont pas dépourvus de connaissances en littérature ! M. Parke déclare que sur 130 esclaves qui composoient la *cargaison* (expression humiliante pour notre nature) du bâtiment à bord duquel il fit le passage de Gambie aux Indes-Occidentales, il y en avoit 25 qui savoient écrire la langue arabe. Si nous pouvions douter de l'intensité de leurs souffrances, il est un fait frappant qui nous met à même d'en juger. C'est que dans la construction d'un bâtiment négrier, il y a toujours des précautions contre les actes de suicide; précautions qui pourtant sont souvent inutiles. On a cité divers exemples d'esclaves qui s'étoient détruits en se

jetant par sus bord dans la mer, se glorifiant, au moment où ils alloient disparoître, de l'idée qu'ils avoient su ainsi se soustraire au pouvoir de leurs persécuteurs; ou bien en refusant obstinément de prendre aucune nourriture, en dépit de tous les moyens de douceur ou de force qu'on pouvoit employer pour engager ces malheureuses créatures à en prendre.

Des malheurs ordinaires excitent la compassion, mais des misères pareilles à celles-ci frappent d'étonnement et d'horreur. Tous ceux qui furent témoins de la chose, pourront-ils jamais oublier ce mouvement généreux d'indignation qui éclata lorsque les abominations d'un bâtiment négrier furent exhibées pour la première fois aux yeux d'un Parlement Britannique. L'enquête sur la Traite des Esclaves ne faisoit que de commencer, et il fut passé sur-le-champ une loi qui prescrivoit, aussi long-temps que ce commerce continueroit, à tout bâtiment négrier de n'embarquer à son bord qu'une quantité d'esclaves proportionnée à sa grandeur et à son port, et par laquelle on tâchoit de porter quelque adoucissement aux souffrances de ces misérables créatures, en leur assurant par des réglements exprès une quantité suffisante de vivres et d'eau, et les secours de la médecine. Mais dans l'excès des souffrances auxquelles les esclaves sont soumis à bord des bâtiments négriers, tous les adoucisse-

ments que de pareils réglements pouvoient leur procurer n'étoient presque rien. Je n'en fais même mention ici que parce que la cour du Brésil a, en dernier lieu, rendu un édit qui prescrit des réglements semblables, quoique bien moins efficaces; mais avec cette distinction bien importante, que ces réglements ne sont pas regardés simplement comme des réglements temporaires, tels que ceux du Parlement Britannique, qui ne devoient être en vigueur que pendant que l'enquête avoit lieu; mais bien comme des expédients permanents, au moyen desquels la Traite des Nègres, ainsi que les auteurs de l'édit semblent l'avoir imaginé, peut être rendue compatible avec l'humanité la plus rafinée. Ce n'est pas tout; les rédacteurs de cet édit portugais, en adoptant ces misérables palliatifs, semblent vouloir tirer gloire de la charité chrétienne qui s'y fait sentir. On ne peut même ainsi alléger que très-peu les souffrances corporelles des esclaves, mais certes l'on ne craint pas d'assurer que souvent, lorsque l'attention a moins à se porter sur les peines du corps, celles de l'esprit peuvent s'en augmenter. Est-ce là un sentiment trop rafiné ? Mon cœur m'assure que cela n'est pas, lorsque je déclare que de pourvoir à un espace suffisant, et à une quantité suffisante de vivres et d'eau pour des créatures humaines que vous arrachez à tout

ce qu'elles ont de cher dans leur pays natal ; et que vous conduisez à un esclavage sans terme, et de leur dire d'être heureuses et d'être reconnoissantes, — est une chose moins tolérable que les peines les plus sévères que l'avarice ou même la méchanceté humaine puissent infliger. Tel sera au moins le sentiment de tout esprit généreux, et il n'y en a jamais eu de plus généreux que ceux qui ont animé un grand nombre de ces Nègres si méprisés. Ils peuvent comprendre votre inimitié, ils peuvent endurer votre cruauté, quelquefois même la mépriser, mais ne les insultez pas par une fausse humanité, et quand vous vous livrez à ces actes détestables de barbarie, n'ayez pas l'air de vous complaire dans votre vertu et dans votre humanité ! Faites ce que vous jugerez de mieux pour concilier cette discordance. Soyez aussi libéral que vous voulez pour vos futiles commodités corporelles, vous ne faites pas cesser pour cela ces angoisses de l'époux arraché à sa femme, de l'épouse arrachée à son mari et des parents enlevés à leurs enfants. La douleur qu'ils éprouvent de penser qu'ils sont séparés à jamais de leur pays, de leurs parents, de leurs amis, reste toujours la même. Ils conservent toujours le triste souvenir du passé, ils éprouvent toujours les mêmes inquiétudes sur l'avenir ; ils sont toujours parmi des étrangers dont l'extérieur,

le langage, et les mœurs sont nouveaux pour eux ; ils sont dans une situation où chaque objet environnant est naturellement fait pour inspirer de la terreur. En un mot, jusqu'à ce que nous puissions faire des lois pour l'âme, jusqu'à ce que nous puissions régler par des statuts législatifs les affections du cœur, ou plutôt jusqu'à ce que nous puissions éteindre les sentiments de la nature ; jusqu'à ce que, pour nous autoriser à traiter ces malheureuses créatures comme des animaux, nous puissions leur ôter la qualité d'hommes et en faire des brutes, la mémorable déclaration faite dans un Parlement Britannique continuera toujours d'être vraie : « Que nulle part sur la terre il n'est possible de trouver plus de misère concentrée dans un plus petit espace, que dans l'intérieur d'un navire négrier.

Mais comment, demandera-t-on peut-être avec raison, s'il a été prouvé que la nature et les effets de la Traite des Nègres sont tels qu'il vient d'être dit ? comment a-t-il été possible que le Parlement Britannique ait hésité à l'abolir sur-le-champ ? Comment s'est-il fait qu'après une enquête aussi longue, il se soit écoulé plusieurs années avant que ce commerce ait été entièrement défendu ? C'est qu'il y eut de grands obstacles, c'est qu'il y eut un grand nombre de considérations et de causes qui retardèrent pendant quelques an-

nées l'exécution de cette sentence de condamnation qui, dès le principe, avoit été définitivement prononcée par toute la portion respectable même de ceux qui avoient voté contre l'abolition immédiate. On ne peut pas nier aussi que le grand obstacle qu'éprouvèrent les partisans de l'abolition, celui dans lequel la Traite des Nègres trouva un appui bien plus efficace que dans aucun des raisonnements de ses défenseurs, fut la somme immense de la richesse de la nation qu'on alléguoit devoir se trouver compromise, ou même être déjà perdue si l'on discontinuoit ce commerce. La Traite des Nègres avoit existé si long-temps, et ce commerce étoit devenu si considérable, et l'influence des habitans des Indes-Occidentales qui pensoient très-faussement que leur intérêt en dépendoit, s'étoit accrue à un tel point, et avoit jeté des racines si profondes et si étendues, qu'en se multipliant peu à peu, une grande partie de la société y tenoit, et nous ne savons que trop que les hommes ne reconnoissent que lentement les vérités dont ils supposent que les conséquences nuiront à leurs intérêts.

Ce qui aggrava encore infiniment l'esprit d'hostilité des habitants des Indes-Occidentales, fut la tentative qu'on fit avec un grand succès de confondre l'abolition de la Traite des Nègres avec l'émancipation des esclaves qui

étoient déjà dans les colonies, malgré que les partisans de l'abolition saisissent toutes les occasions de déclarer que c'étoit contre la Traite des Nègres, et non contre l'esclavage, qu'ils dirigeoient leurs efforts.

J'ai remarqué que la même erreur règne dans l'écrit que vient de publier la chambre de commerce de Nantes; et l'on m'a assuré qu'un des plus habiles de vos hommes publics, dont vous déplorez en ce moment la perte récente, s'étoit aussi, lui, laissé entraîner par cette fausse idée.

Permettez-moi cependant de vous rappeler, à l'honneur et du parlement et du peuple britannique, que la nature et les effets de la Traite des Nègres avoient été presque totalement inconnus jusqu'à ce que le résultat de l'enquête parlementaire eût fait tomber le voile qui les avoit cachés jusque-là. Même alors, ce ne fut que par degrés que les rayons de la vérité purent dissiper les nuages du mensonge et des préjugés dans lesquels l'avidité commerciale cherchoit à ensevelir dans l'obscurité les abominations qu'elle savoit bien être trop choquantes pour soutenir la lumière. Je me contenterai de spécifier une de ces faussetés pour donner une idée du tout. On justifia le commerce des esclaves en alléguant que les Nègres étoient si dépravés et si stupides, qu'ils n'étoient propres qu'à fendre du bois et

à tirer de l'eau pour le reste de notre espèce (1). On le justifioit encore en soutenant que les Africains étoient si misérables chez eux, que c'étoit faire une œuvre de miséricorde que de les déporter, quoique par des moyens un peu durs, et de les faire jouir des avantages de l'esclavage des Indes-Occidentales. Ainsi, au mal qu'on leur faisoit, aux mauvais traitemens que l'on infligeoit à ces malheureux, se joignoit encore l'insulte. S'ils sont misérables, c'est nous, Européens, nous-mêmes qui les avons faits ainsi. Je ne nie pas que nous avons fait naître et entretenu parmi les Nègres les passions les plus honteuses de notre nature, et que le vice engendrera toujours la misère; mais si nous en exceptons les Maures qui ne sont point sujets à la Traite, leurs dispositions morales sont représentées comme étant éminemment aimables et hospitalières, par ces mêmes voyageurs qui étoient eux-mêmes employés à la Traite des Nègres, ou qui, de même que les deux écrivains dont je viens de parler tout-à-l'heure, l'ont appuyée ou au moins palliée. Peut-on lire

---

(1) Pour réfuter une fausseté si honteuse et si basse, qu'il me soit permis de me référer aux dépositions faites devant le Parlement Britannique, ainsi qu'au témoignage de divers voyageurs, même à celui de Parke et Golberry eux-mêmes, quoique entraînés par leur intérêt personnel à favoriser la cause de la Traite.

les traits de bienfaisance et de bonté des Africains, de leur tendresse paternelle et filiale, de leurs affections sociales et domestiques, de leur attachement extraordinaire à leur pays et à leurs demeures, de la fidélité conjugale des femmes, ornée de tant de franchise et d'enjouement; de leur industrie, de leur persévérance lorsqu'ils ont quelque motif qui les excite au travail; de leur courage, et dans quelques cas de leur magnanimité, dont on cite deux exemples qui ne le cèdent en rien à aucun des traits retracés dans l'histoire grecque ou romaine! — Peut-on lire ces relations sans reconnoître qu'il est si loin d'être vrai que la férocité du caractère africain offre quelque excuse de la Traite des Nègres, que le crime que l'on commet en se livrant à ce trafic est considérablement aggravé par les qualités douces et aimables de ces malheureuses victimes, sans resentir les émotions les plus poignantes de chagrin et de honte, en pensant que l'énergie supérieure de la partie si hautement favorisée du globe que nous habitons, n'ait pas été employée à tâcher d'améliorer et de civiliser, plutôt que d'opprimer et, si je puis m'exprimer ainsi, de *barbariser* d'aussi bonnes et aimables créatures?

Cependant c'est un devoir à remplir envers toute la portion la plus respectable des adversaires de l'abolition immédiate, que de déclarer qu'ils ne firent aucun cas des misérables allégа-

tions que je viens de mentionner. Les argumens qui firent le plus d'effet sur eux contre nous, furent les deux suivants :

1°. Que l'abolition de la Traite des Nègres par la Grande-Bretagne seule, tandis que d'autres nations la feroient et probablement la feroient avec plus d'étendue après que la Grande-Bretagne y auroit renoncé, ne produiroit aucun avantage véritable à l'Afrique ;

2°. Que, quoique la Grande-Bretagne eût prohibé la Traite des Nègres et l'importation des Esclaves dans ses propres établissements des Indes-Occidentales, cependant aussi long-temps qu'il continueroit d'en être importé dans les colonies, aux Indes-Occidentales des autres pays de l'Europe, qui se trouvent entremêlées avec les colonies angloises, il seroit impossible d'empêcher qu'il n'en fût introduit en contrebande dans les établissements britanniques ; et que conséquemment, quoique la Grande-Bretagne pût empêcher ses propres sujets de faire la Traite, elle ne pourroit aucunement supprimer par-là, peut-être même ne diminueroit-elle pas la somme totale de ce criminel trafic.

Quelque forts que puissent être ces arguments, il est évident que non-seulement on ne peut pas les mettre en avant contre la proposition de l'abolition universelle du commerce des esclaves par toutes les nations de l'Europe, mais même

qu'ils peuvent s'appliquer avec force dans le sens contraire.

Il y eut encore diverses allégations et prédictions, qui, quoique proclamées hautement et d'un ton d'assurance par les plus chauds adversaires de cette mesure, et surtout par les représentants et les amis de ceux qui étoient directement ou indirectement intéressés au commerce des esclaves, ne mériteroient pas que vous en prissiez connoissance, parce qu'elles ont été complétement pulvérisées, s'il n'étoit pas probable qu'elles seront encore mises en avant sur le continent de l'Europe; et en effet, j'ai vu en dernier lieu avec peine, de semblables faussetés dans quelques-uns de vos papiers publics.

Au mépris de la vérité, on a eu l'impudence d'affirmer que la plus grande partie de la population de l'Afrique consistoit en esclaves, que leurs maîtres, selon la coutume de l'Afrique, avoient le droit de vendre à leur gré, et que les esclaves étant traités avec une grande barbarie, étoient heureux d'échanger un maître blanc pour un noir. Ces deux assertions sont entièrement fausses. Il fut reconnu d'une manière incontestable, que quoique, ainsi qu'il a déjà été dit, il règne en Afrique une espèce de vasselage patriarchal, cependant les maîtres n'y ont pas le droit de vendre leurs esclaves, si ce n'est pour des crimes auxquels les lois d'Afrique appliquent la peine de la déportation, et cela,

dans plusieurs endroits, à la suite d'une espèce de procédure par juré ; et ils sont si bien traités par leurs maîtres, que les comptes qui nous ont été rendus de la manière dont les maîtres et les esclaves travaillent, mangent et vivent ensemble, offre un magnifique tableau de simplicité et de félicité patriarchale.

On assuroit encore que les prisonniers de guerre, les criminels convaincus, et les autres classes de la population de l'Afrique qu'on avoit été depuis long-temps dans l'usage de vendre aux Européens, seroient massacrés par leurs propres compatriotes, lorsque l'ancienne méthode d'en disposer ne subsisteroit plus. En contradiction à cette assertion, il fut prouvé que très-souvent, et surtout lorsque la guerre éclatoit entre les grandes nations de l'Europe, la Traite des Négres s'étoit trouvée arrêtée tout d'un coup, mais qu'il ne s'en étoit jamais suivi de semblables conséquences. Au contraire, les facteurs ou courtiers employoient à la culture les Esclaves qu'ils possédoient alors, tandis que (ainsi que les natifs n'ont cessé de le dire) la cessation de la Traite des Nègres arrêtoit sur-le-champ des guerres et les dévastations qui avoient eu lieu auparavant. En un mot, il parut que la denrée pour le commerce d'Esclaves étoit, si je puis l'exprimer ainsi, fabriquée en raison de la demande, et que

lorsque la demande cessoit, la fabrique arrêtoit aussi.

Une autre allégation non moins étrange et sans aucun fondement, étoit, que les Esclaves qui étoient déjà dans nos colonies des Indes-Occidentales, prenant l'abolition de la Traite des Nègres pour leur propre émancipation, il s'ensuivroit une confusion (créée ainsi que je l'ai déjà dit, par nos adversaires eux-mêmes) qui feroit éclater des insurrections, et que nos îles des Indes-Occidentales deviendroient en conséquence un vaste théâtre d'anarchie et de dévastation.

On ajoutoit encore à ces tristes craintes des prédictions sinistres. On annonçoit avec une espèce d'assurance la ruine de nos belles possessions transatlantiques, celle d'un nombre considérable des négociants et des manufacturiers de la mère-patrie. Nos adversaires prédisoient la décadence de notre marine, la diminution de notre revenu, pour ne pas dire la ruine absolue de nos finances. Enfin, dans des temps comme ceux où nous vivons, lorsque de grands et dispendieux établissements navals et militaires sont devenus nécessaires à la sûreté nationale, ils prédirent la décadence graduelle et la ruine définitive de la Grande-Bretagne.

Assurément, après une expérience de sept ans, nous pouvons en appeler à toute l'Europe,

et lui demander si ces prédictions si alarmantes n'ont pas été démenties par l'événement? Eh bien ! nonobstant la grande étendue de notre commerce d'Afrique, et malgré que nous en eussions même alors le monopole, nos gouvernants eux-mêmes, prenant avec confiance pour guides les lois de la justice et les principes d'humanité, proposèrent et la législature décréta l'abolition immédiate de ce honteux trafic. Quel en a été le résultat? Notre commerce, nos manufactures, notre marine et nos revenus n'en ont éprouvé aucun tort, aucune diminution.

Je vous avouerai franchement, Monseigneur, que lorsque ces dénonciations sinistres dont je vous ai déjà parlé, se firent entendre pour la première fois, lorsqu'on m'exposa pour la première fois les conséquences funestes qui devoient résulter de l'abolition, je ne pus entendre tout cela sans concevoir de sérieuses alarmes; cependant même alors, je ne pouvois me résoudre à admettre la vérité de la justesse de ces tristes prédictions. Le Suprême Auteur de tout, celui qui dispose de toutes les choses de ce monde, avoit-il donc si étrangement dévié dans ces cas des principes généraux de son administration morale pour avoir identifié la prospérité d'un puissant empire avec la continuation d'un système de perversité et de cruauté jusqu'alors sans exemple dans les an-

nales du monde ? La seule pensée ne m'en parut pas moins qu'un blasphême contre le caractère moral du Tout-Puissant. Cette considération ranima mes espérances, et je continuai de marcher vers mon but avec une nouvelle *alacrité*. Il m'étoit pourtant impossible d'avancer sans éprouver quelque inquiétude, après avoir été averti aussi solennellement que je marchois dans un sentier qui devoit mener à la ruine de mon pays. Il ne se passa cependant pas beaucoup de temps avant que mes craintes fussent dissipées par des nouvelles authentiques et par des raisonnements sains ; et je fus en état de prouver, à la satisfaction complète de tous nos plus grands hommes d'État, que ses craintes sinistres étoient absolument vaines, et qu'elles n'avoient été enfantées que par les préjugés et l'erreur.

Vous ne serez pas surpris qu'en ma qualité d'Anglois, mon attention se soit portée, avant tout, avec une sensibilité particulière, sur ce que nos adversaires disoient, au milieu de leurs arguments, relativement à nos matelots ; ils soutenoient avec chaleur que le commerce de la Traite en étoit pour nous une source nécessaire. Heureusement, la fausseté de cette assertion ne tarda pas à être prouvée d'une manière incontestable. Le zèle, l'humanité et l'habileté de M. Clarkson lui firent bientôt découvrir, ce que les rôles d'équipage des navires négriers

présentés par nos adversaires eux-mêmes démontrèrent ensuite évidemment, que, partie en raison de l'insalubrité du climat d'Afrique, et partie en raison de quelques circonstances particulières provenant de ce commerce lui-même, auxquelles heureusement le commerce en productions naturelles ds l'Afrique n'est pas exposé, la Traite des Nègres méritoit d'être appelée bien plus tôt le tombeau que la pépinière de nos matelots. Il seroit ennuyeux d'entrer ici dans un détail minutieux; ce seroit même une chose absolument inutile, la plupart de nos grands hommes de mer, sans exception, ayant été traités par les Africains avec une hospitalité digne d'éloges, lorsque le hasard les conduisoit dans leurs ports, quoique plusieurs de ces officiers aient été favorables à ce qu'ils regardoient par erreur la cause des Indes Occidentales. Lord Rodney, un des marins les plus célèbres et les plus renommés qu'aient jamais présenté les fastes de l'histoire navale de la Grande-Bretagne, reconnut franchement que la traite des Noirs n'étoit point une pépinière de matelots. En un mot, on peut affirmer avec assurance qu'il n'y a jamais eu de plus grande erreur que de louer le commerce des esclaves comme avantageux à la puissance navale de la Grande-Bretagne.

La grande alarme de tous fut pour nos colonies des Indes-Occidentales. Certes une masse

considérable des capitaux de la nation s'y trouve investie. Nos exportations annuelles sont évaluées à 8,054,041 liv. sterl. et nos importations à 17,002,117 liv. sterl. valeur réelle ; et l'on ne peut pas nier que notre commerce des Indes-Occidentales ne contribue au maintien de la marine en proportion du nombre de matelots qui y sont employés.

Toutes les craintes pour les Indes-Occidentales portoient clairement sur une seule question, qui étoit de savoir si le nombre des esclaves noirs déjà dans les îles pouvoit se maintenir par la reproduction naturelle seule. Les colons proclamoient hautement, qu'en raison de certains obstacles insurmontables, la population esclave de nos îles des Indes-Occidentales ne pouvoit pas se soutenir, beaucoup moins s'augmenter, si l'on ne faisoit pas continuellement de nouvelles importations d'Afrique. Il sembloit certes bien étrange que, contrairement à la grande loi de la nature, et à l'expérience universelle de tous les autres pays, la population de plusieurs îles remarquables par leur fertilité, et peuplées d'une race d'hommes auxquels le climat convient, dût nécessairement décliner. Cette assertion parut bien plus étrange encore, lorsqu'on se fut assuré par l'enquête que, du témoignage des écrivains les plus estimés, les Nègres sont peut-être le peuple le plus prolifique du globe. Le climat des Indes-Occiden-

tales est semblable à celui de l'Afrique ; seulement il est plus sain. Quelle est donc la raison qui feroit diminuer dans les colonies des Indes-Occidentales la même race d'hommes qui, sur le continent opposé, s'étoit tellement accrue et multipliée qu'elle avoit pu fournir pendant deux siècles, sans être épuisée, à cet écoulement continuel de sa population vers l'autre bord de l'Atlantique ? On s'informa si la race nègre s'étoit maintenue dans d'autres pays étrangers, et l'on apprit qu'elle s'y étoit augmentée, et quelquefois rapidement, même dans les endroits où l'on pourroit supposer avec raison que le climat lui étoit hautement défavorable.

Le climat des Etats-Unis d'Amérique, par exemple, est bien loin de convenir à la constitution du Nègre, qu'on nous assure pouvoir si peu supporter le froid qu'il en souffre même dans les Indes-Occidentales. Le froid est souvent très-sévère dans l'hiver en Amérique, et même dans les Etats du Sud, et la nature des travaux d'un grand nombre de Noirs qui sont employés à la culture du riz, doit avoir un effet pernicieux à leur santé : cependant il est reconnu que les esclaves Nègres se sont multipliés si rapidement dans ce pays, que selon le dernier recensement de la population américaine, sans faire entrer aucune importation en ligne de compte, le nombre des Nègres avoit

tellement augmenté dans les dix années qui avoient précédé, que, continuant de s'accroître dans la même proportion, il se doubleroit en 24 ans ou environ.

De même, à Bencoolen, que l'on considère comme un des pays les plus malsains de la terre, les esclaves Nègres avoient augmenté.

Mais afin que l'on ne puisse pas supposer que le décroissement de la race noire dans les colonies des Indes-Occidentales provienne de quelque cause particulière à leur climat, on peut citer des cas incontestables d'accroissement des Noirs dans les Indes-Occidentales elles-mêmes. La cargaison d'un navire négrier avoit été jetée par la tempête, vers le milieu du dix-huitième siècle sur l'île de S. Vincent qui n'étoit point établie alors. Ils eurent à lutter contre des difficultés de toute espèce, ils n'étoient pourvus d'aucun des besoins de la vie, et ils eurent à soutenir une guerre constante avec les Caraïbes du pays : cependant ils se multiplièrent bientôt prodigieusement.

Même dans l'île de la Jamaïque, les Marrons, les descendants des Esclaves Noirs, qui, lorsque l'île fut conquise, se sauvèrent dans les montagnes, et menèrent toujours depuis la vie de sauvages; les Marrons, que les habitants des Indes-Occidentales eux-mêmes reconnurent être dans des circonstances particulières si défavorables pour maintenir le nombre de leur popu-

lation, que leur diminution ne fourniroit aucun argument juste pour prouver l'impossibilité générale qu'il y a de maintenir le fond de la population à son niveau; les Marrons, dis-je, lorsque l'énumération en fut faite, se trouvèrent avoir presque doublé en nombre dans l'intervalle de 1749 à 1782.

Dans la même île de la Jamaïque, les Noirs et les Mulâtres ont été représentés par M. Long, l'historien de la Jamaïque, écrivain qui jouit d'une haute réputation, comme ayant augmenté. Le même M. Long a dit aussi que les esclaves domestiques augmentoient rapidement. On a cité encore plusieurs ateliers d'esclaves comme s'étant soutenus et s'étant accrus, sans importation; et un des plus habiles médecins de la Jamaïque, qui ne soignoit pas moins de 4000 Nègres, a déclaré qu'il y avoit une augmentation très-considérable de Nègres dans les habitations de cette île, et en particulier sur la paroisse où il résidoit, une des plus étendues de la Jamaïque. Tous ces exemples ont offert assurément de fortes preuves présomptives qu'il étoit possible de maintenir à son niveau le fond des Esclaves, et même de l'augmenter sans qu'il fût besoin d'une continuelle importation.

Mais la conclusion résultant d'une expérience si multipliée fut encore établie par des preuves positives et décisives. Il fut prouvé :

En premier lieu, que les abus et les obstacles à l'accroissement naturel qui ont trop généralement lieu, suffisent pour se rendre compte d'un décroissement rapide de population, et même pour s'y attendre;

En second lieu, que le décroissement qui avoit réellement été considérable il y a un siècle, avoit graduellement diminué, et qu'enfin il y avoit de fortes raisons de croire qu'il étoit entièrement cessé, et que la population s'entretenoit aujourd'hui d'elle-même avec facilité au complet;

En troisième lieu, qu'il étoit à croire que si les grands et nombreux abus qui règnent maintenant étoient matériellement mitigés, et que si les moyens de les corriger étoient clairement indiqués, nous pouvions nous attendre avec confiance à un accroissement futur considérable et même rapide.

Telle fut la base des raisonnements de M. Pitt dans cette nuit à jamais mémorable où l'abolition fut discutée dans la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne. Ses talents supérieurs, sa logique, son éloquence ne se déployèrent jamais plus puissamment que dans cette occasion; tous ses arguments, toutes ses déductions, furent tirés des documents et des rapports qui avoient été fournis par les habitants des Colonies eux-mêmes; et même M. Fox, son grand adversaire sur toute autre question, mais parfaitement du même avis

sur ce qui regardoit la traite, et tout aussi zélé avocat pour l'abolition, pleinement frappé de la force et de la précision des démonstrations de M. Pitt, a hautement reconnu qu'il avoit complètement refuté la grande supposition des planteurs des Indes-Occidentales, et qu'il avoit avec un grand succès, établi la thèse contraire.

Mais il n'est pas nécessaire à mon objet actuel d'énumérer les abus de notre systême des Indes Occidentales. Je me contenterai de remarquer que, quoique la plupart des vices du systême fussent prodigieusement aggravés par la manie de non-résidence qui est si dominante parmi les propriétaires d'habitations dans les colonies Britanniques des Indes-Occidentales, et par la situation embarrassée dans laquelle se trouvent la plus grande partie des planteurs, cependant on peut avancer, peut-être avec vérité, que ces abus proviennent de ce que la politique générale, le mobile, la règle de conduite ordinaire des habitants a été de faire le plus tôt possible, et quelquefois même sur-le-champ, de gros profits, plutôt que d'assurer la valeur permanente de l'habitation, et conséquemment de faire travailler les nègres jusqu'à extinction, et de compter sur le marché aux esclaves, plus tôt que sur la reproduction naturelle, pour de nouvelles recrues de travailleurs.

Je dis que c'étoit le principal mobile *général*

des planteurs. Cependant il y avoit plusieurs exceptions individuelles, d'autant plus honorables que la pratique contraire régnoit généralement, et qu'on supposoit qu'en tant qu'il étoit question de propriété personnelle, c'étoit la meilleure marche à suivre. Je me vois avec grand plaisir forcé de remarquer et de convenir que vos planteurs françois, excepté peut-être à S. Domingue, résidoient plus généralement sur leurs habitations, et que vos colonies des Indes-Occidentales, soit par leur grandeur, soit par d'autres circonstances, sont beaucoup plus favorablement placées que les nôtres pour une augmentation d'esclaves par la reproduction locale. Si donc, même dans les îles des Indes-Occidentales, appartenant à la Grande-Bretagne, on n'a pas eu besoin de ces recrues continuelles d'Afrique pour maintenir et pour augmenter même par degrés, suivant l'ordre de la nature, le fond des travailleurs, à plus forte raison est-on autorisé à soutenir la même thèse pour vos établissements des Indes-Occidentales; et certainement, mon Prince, avec l'esprit pénétrant et vaste que vous possédez, je ne dois pas avoir besoin de vous signaler les conséquences hautement avantageuses qui résulteroient si l'on mettoit fin à l'étrange système contre nature qui a, jusqu'à ce moment, été mis en usage dans les colonies des

Indes-Occidentales, et si on les replaçoit sous un régime plus sain et plus salutaire.

Ce n'est pas ici le lieu ni le temps d'entrer au long dans la discussion de cet important snjet. Qu'il me suffise de dire qu'il ne tarda pas à faire une impression profonde sur ceux qui contemploient nos possessions des Indes-Occidentales avec réflexion et en hommes d'état, et qu'ils sentirent qu'il y avoit des raisons bien fortes de trembler pour la sûreté de l'édifice que nous avions élevé graduellement dans l'hémisphère occidental. Il est très-vrai qu'ils y voyoient une structure élevée et vaste ; mais ses fondements étoient évidemment artificiels et contre nature, et conséquemment fragiles et précaires. Ils voyoient un immense système de culture et de manufacture entretenu par une population factice, arrachée de force au continent opposé ; et quelle population !

Monseigneur, n'étoit-ce pas à Athènes, où les esclaves étoient mieux traités que dans aucun autre des états grecs, que quelqu'un ayant fait la proposition que les esclaves portassent un habillement particulier, afin qu'on pût ainsi, par une marque palpable, les distinguer des hommes libres, le plan fut rejeté sur-le-champ, sur l'observation qui fut faite que cette distinction entraîneroit infailli-

blement la ruine de l'état, en faisant faire aux esclaves, dont le nombre surpassoit de beaucoup celui des citoyens libres, la dangereuse découverte de leur supériorité de force. Dans les colonies des divers états européens, la main de la nature elle-même a fait cette dangereuse découverte. Lors donc que nous considérons que les noirs dans vos colonies des Indes-Occidentales excèdent les blancs dans une proportion qui n'est pas éloignée de 10 pour 1; et lorsque nous mettons en ligne de compte que les nègres nouvellement importés sont, conformément aux sentiments ordinaires de notre nature, les plus mécontents, les plus réfractaires, et les plus portés à se mettre en insurrection, au point que M. Long, un des meilleurs écrivains de tous ceux qui ont publié quelque chose sur les Indes-Occidentales, attribue la grande insurrection qui eut lieu à la Jamaïque, en 1765 et 1766, aux nègres nouvellement importés, et qu'il déclare que 27,000 esclaves nouveaux, importés en deux ans et demi, suffisoient seuls pour expliquer la cause des mutineries et des insurrections, à coup sûr on peut affirmer avec vérité que toutes considérations de justice et d'humanité, fussent-elles hors de question, la prudence humaine seule protesteroit à haute voix contre la folie qu'il y auroit à vouloir encore augmenter davantage la disproportion entre les noirs et les blancs dans vos anciennes colonies, par des importations

continuellement renouvellées d'esclaves Africains.

Mais par-dessus tout, cette importante vérité ne vous est-elle pas suffisamment inculquée par les terribles événements de Saint-Domingue ? Ignorez-vous, Monseigneur, que quelle que puissent avoir été les causes immédiates qui produisirent cette affreuse explosion, quelle que puisse avoir été l'étincelle qui alluma la flamme, ce furent les *importations sans exemple d'esclaves dans cet établissement, pendant les* 15 *années qui précédèrent immédiatement la trop fameuse année révolutionnaire* 1790, *s'élevant, terme moyen, pendant* 10 *ans, à* VINGT-SIX MILLE *par an,* qui amoncelèrent cette masse de combustibles qui brûla bientôt avec une violence à laquelle rien ne put résister ? Certes, la main qui traça jadis sur la muraille les paroles prophétiques, n'offriroit encore aujourd'hui qu'un avertissement inutile à ceux qui peuvent dédaigner la leçon instructive que les événements survenus dans cette île ont fait lire sur les conséquences funestes auxquels doivent à jamais être exposées les sociétés qui sont formées d'un mélange d'élémens opposés et discordants, au mépris des principes fondamentaux sur lesquels le Grand Auteur de toutes choses a voulu que reposassent le bonheur et la sûreté de l'état social, au mépris de la justice et de l'humanité,

des lois de la nature et de celles de Dieu. Dans l'étonnement que nous cause la folie d'une conduite aussi erronée, nous perdons presque de vue sa criminalité. Porter un nouvel aliment à la flamme au moment même où tout homme prudent prendrait des précautions contre une conflagration imminente, est un acte de folie aussi complet que de vouloir dépenser tous ses capitaux à élever un édifice somptueux sur les cendres encore fumantes d'un volcan qui viendroit de couvrir de ses laves enflammées toute la région adjacente. Encore un pareil acte de démence deviendroit-il un acte de raison et seroit-il susceptible de justification, comparée avec l'idée encore plus monstrueuse de rétablir et de cultiver St. Domingue comme autrefois, avec des importations successives d'esclaves africains! Cependant on voit, dans le dernier Mémoire de la Chambre de Commerce de Nantes, que non-seulement c'est un projet énoncé en termes formels et explicites, mais encore qu'on ne le regarde pas comme une entreprise qui présente la moindre difficulté ni le plus petit danger. Même dans ce pays-ci le véritable état de Saint-Domingue n'a été connu que de très-peu de personnes qui ont cru devoir s'en instruire. Les négociants de Nantes doivent être dans une ignorance complète de l'état actuel de cette île, et même s'ils pouvoient se livrer

au vain espoir de soumettre encore une fois sa nombreuse population, au moins ne devroient-ils pas regarder le rétablissement de l'ancien systême comme une chose d'une exécution aussi aisée et aussi expéditive qu'ils semblent le penser. Ignorent-ils donc quelle fut l'issue de la dernière invasion de Saint-Domingue? Le général de Buonaparte trompa bien pendant quelque temps le naturel généreux de Toussaint, alors chef des Noirs, à la bonne foi duquel le commandant en chef des troupes britanniques, le général Maitland, a rendu le témoignage le plus relevé, ainsi qu'aux autres qualités éminentes qu'il possédoit (1). Toussaint étant lui-même d'une sincérité et d'une rectitude irréprochables, fut trop lent à soupçonner la perfidie des autres; et pendant un certain temps les Noirs se laissèrent persuader d'admettre la suprématie de la France. Mais l'intention où étoit le commandant françois de rétablir l'esclavage ne fut pas plus tôt reconnue, que les Nègres coururent universellement aux armes;

---

(1) Voyez l'histoire de Toussaint Louverture, imprimée à Londres, d'abord en 1803, puis réimprimée en 1814; histoire du plus grand intérêt, rédigée sur des renseignements officiels et sur des rapports authentiques par un membre extrêmement respectable du Parlement Britannique.

et quoique le général Leclerc, qui ne fut malheureusement que trop bien aidé par son commandant en second, après avoir épuisé toutes les ressources de l'artifice et de la cruauté, se fût mis à exterminer, d'une manière délibérée et systématique, ceux dont il trouvoit le courage invincible aussi long-temps qu'ils respiroient, cependant tous ces efforts furent inutiles, et les foibles et tristes restes de 70 mille hommes de troupes françoises qui avoient été envoyés de France pour cette malheureuse expédition, ne se sauvèrent qu'en se rendant prisonniers de guerre aux Anglois, leurs ennemis. Les cruautés de Leclerc furent trop affreuses pour les décrire ici; mais ces horreurs, ainsi que son manque de foi, sont restées gravées dans la mémoire des enfants et des parents qui ont survécu à ces malheureuses victimes, et ont contribué à leur inspirer une résolution ferme et inaltérable de résister à tout ce qui pourroit les rapprocher de l'imposition de cet horrrible *joug* (ainsi que l'appeloit Toussaint), auquel les négociants de la Chambre de Commerce de Nantes croyent qu'il est possible de les engager à se soumettre de nouveau. Mais j'assure solennellement la Chambre de Commerce que je tiens de source authentique (*et qu'il me soit permis de recommander le fait à sa sérieuse attention, et plus encore à celle du gouvernement françois*), que les dispositions dans lesquelles

la France a manifesté qu'elle étoit de recommencer la Traite des Nègres, ayant été connues à Saint-Domingue, elles ont rendu certain ce qui, auparavant, n'étoit dans ce pays-là qu'une simple appréhension, que le rétablissement de la paix entre la France et ses ennemis européens alloit conduire à une nouvelle tentative d'imposer encore une fois à ses habitants le joug de l'esclavage. C'est une persuasion, ajouterois-je, si fortement enraciné aujourd'hui chez eux, que rien ne pourra l'arracher de leurs esprits si ce n'est une renonciation formelle et pour jamais à la Traite des Nègres.

La chambre de commerce de Nantes déclare elle-même que l'augmentation d'aisance et de jouissances dans lesquelles les Noirs de Saint-Domingue ont passé les douze années qui viennent de s'écouler, a produit chez eux un accroissement prodigieux en nombre. Eh bien ! ces jouissances, ces commodités ont-elles pu leur rendre moins répugnante l'idée d'une transition subite de cet état de bonheur à un état de servitude et de dégradation qui leur sera retracé sous ses véritables couleurs par leurs parents et les anciens d'entre eux ? La chambre de commerce de Nantes se doute peu combien la population de Saint-Domingue a gagné en intelligence ainsi qu'en nombre pendant ces dernières 10 à 12 années ; combien elle s'est élevée dans l'échelle des êtres,

et conséquemment combien elle est plus propre et plus disposée aujourd'hui qu'autrefois à résister à un envahissement. La Chambre de Commerce de Nantes pense peu aux mers de sang par lequelles il lui faudroit passer pour parvenir à son but, même si l'on pouvoit y arriver à un tel prix. Maïs le monarque bienfaisant qui est assis aujourd'hui sur le trône de France, mais ses ministres qui sont des hommes éclairés, consentiront-ils jamais à envoyer leurs braves troupes entreprendre au loin une lutte si inégale, dans des régions où le climat lui seul, et l'espèce de travaux auxquels il faudra se livrer, ne sont pas moins que la mort pour un soldat européen, tandis qu'ils sont salutaires et ont de l'affinité avec le tempérament et les habitudes de son adversaire? Sacrifieront-ils armée sur armée? Dilapideront-ils ainsi les trésors, le sang de leur pays, après que la France a si long-temps saigné par tous les pores? Et pourquoi tout cela? Recouvrer à un tel prix l'acquisition d'un grand et populeux royaume, ne repaieroit qu'imparfaitement le droit nominal de propriété sur des terres dont toute la population aura été exterminée, et qui devront conséquemment être repeuplées, dont il faudra refaire tous les bâtiments, et sur lesquelles il faudra rétablir une nouvelle colonie, pour être probablement détruite à son tour par

une nouvelle explosion, après avoir absorbé inutilement un immense capital national.

Soyez assuré, Monseigneur, que je rends trop justice à la Chambre de Commerce de Nantes, pour ne pas croire que le vif désir qu'elle fait paroître de recommencer la Traite des Nègres ne peut s'expliquer qu'en la supposant influencée par des préjugés et par des erreurs semblables aux erreurs et aux préjugés qui influencèrent autrefois nos adversaires Africains et des Indes Occidentales. Pareils à ces derniers, les négociants de Nantes ont entièrement perdu de vue dans leurs raisonnements la tendance où sont toutes les sociétés humaines d'augmenter leur nombre en obéissant au premier commandement, à la loi de notre nature : *croissez et multipliez*.

Ils ont été induits en erreur par la supposition mensongère que les Anglais ont encouragé la culture des denrées du tropique dans leur empire des Indes-Orientales, et qu'ils ont sacrifié les intérêts de leurs établissements des Indes-Occidentales. C'est précisément le contraire qui est le fait; car il est de notoriété publique qu'il a été imposé de beaucoup plus forts droits sur le sucre des Indes-Orientales que sur celui des Indes-Occidentales, dans la vue expresse de mettre le dernier en état de soutenir la compétition avec le premier : car autrement le sucre des Indes-Orientales obtien-

droit une préférence décidée par l'infériorité de son prix, malgré la distance considérable d'où il faut le faire venir, et conséquemment les frais immenses qu'il coûte pour son transport.

Mais la Chambre de Commerce, dans la chaleur de ses arguments, raisonne comme si la Traite des Noirs se faisoit déjà dans toute son étendue comme autrefois ; et elle parle du revenu public auquel il faudra renoncer, du commerce qui sera anéanti, et des artisans qui seront sans emploi par l'abolition soudaine du commerce des esclaves. Bien loin de là, les François ne peuvent pas même mettre en avant la misérable excuse de dire que l'abolition de la traite exigeroit des sacrifices qu'ils ne peuvent pas faire. Ils n'ont pas aujourd'hui un simple navire, pas un seul matelot, pas une livre tournois employés à la Traite des Nègres. Il n'est pas un seul manufacturier ou artisan employé à fabriquer des marchandises pour ce commerce. La France ne feroit que reconnoître par une loi la discontinuation d'un trafic qui, dans le fait, n'existe plus depuis vingt ans. Tout le commerce étranger de Nantes a été suspendu par la guerre de la révolution. Tous les différents canaux du commerce sont ouverts aux négociants de Nantes, et ils n'ont qu'à choisir parmi les nombreux moyens qu'ils ont d'employer leurs capitaux et leur honnête industrie. Lorsqu'on leur aura une fois fait connoître la véritable nature et

les conséquences de la Traite des Nègres, est-ce là le choix qu'ils feront ? Il me seroit aisé de prouver aux négociants de Nantes que la Traite des Nègres, est, d'après tous les principes de commerce, la spéculation le plus à éviter ; que ce n'est en elle-même qu'une loterie, un commerce incertain et toujours variable, un commerce dans lequel on ne voit rentrer que très-lentement les capitaux qui y sont consacrés.

Mais si la ville de Nantes désire si fort commercer avec l'Afrique, n'est-ce que dans les carcasses des malheureux Africains qu'elle peut trouver des objets de commerce? Le défaut de temps me force de supprimer tout ce que je pourrois vous dire sur cette branche importante du sujet que je traite. Mais certes, je peux bien affirmer que lorsque nous considérons l'étendue presque sans bornes de cet immense continent, sa vaste population, et les productions innombrables que son climat et son sol offrent spontanément, ou qu'ils pourroient nous fournir par la culture ; et j'ajouterai, sur l'autorité de M. Parke, lorsque je considère les dispositions commerciales de ses peuples, je ne puis pas douter qu'il ne soit possible d'établir avant peu avec l'Afrique un commerce beaucoup plus considérable et beaucoup plus lucratif que la Traite des Nègres ; un commerce qui, jusqu'à présent, n'a été prévenu que par l'influence anti-sociale et pro-

pageant la barbarie au lieu de l'union, de ce système détestable auquel on a donné si faussement le nom étrange de commerce, puisqu'il est dans tous ces rapports anti-commercial de sa nature.

C'est également un fait digne d'attention, que les possessions sur la côte d'Afrique, que l'Angleterre a restituées par le traité de paix, dominent sur des districts qui, soit par leurs productions, soit par le caractère de leur population, offrent des facilités particulières pour ouvrir un commerce légitime.

La véritable question pour les négociants de Nantes est donc de se demander, même par rapport à l'Afrique, non pas s'ils y feront un commerce en esclaves ou s'ils n'en feront aucun; mais bien s'ils y feront un commerce digne de ce nom, un commerce juste et humain, un commerce qui civilise, et conséquemment pardessus tout un commerce qui fructifie, dont il est impossible de prévoir et de calculer l'étendue; ou bien encore si, ayant sous les yeux ce champ sans bornes ouvert à leurs entreprises, ils négligeront d'y entrer, pour en revenir à ce détestable trafic d'esclaves, maintenant que toutes ses abominations leur sont présentées, et s'ils le continueront pendant un petit nombre d'années, jusqu'à ce que ces horreurs inénarrables étant devenues aussi généralement connues dans votre pays qu'elles le sont dans la

nôtre, ils seront forcés de l'abandonner avec honte et remords.

Mais si la Chambre de Commerce de Nantes se méfie de mes raisonnements, qu'elle s'en rapporte à l'expérience. Liverpool étoit le Nantes de la Grande-Bretagne. Cette ville faisoit la plus grande partie du commerce des esclaves, et les délégués de sa Chambre de Commerce furent les plus chauds, les plus énergiques, les plus opiniâtres adversaires de l'abolition. Ses représentants dans le Parlement reçurent l'ordre de déclarer que l'abolition de la traite réduiroit cette ville peuplée et florissante à la mendicité et la ruineroit. Le Parlement ne s'en effraya pas et ne se détourna pas pour cela de sa marche. La Traite fut abolie, et *cela même pendant qu'elle étoit en pleine vigueur.* Examinez ce qui s'en est suivi. Il ne s'est écoulé, depuis lors, qu'un très-petit nombre d'années; cependant non-seulement il n'a été fait aucunes plaintes sur la décadence du commerce, mais même on voit aujourd'hui Liverpool se joindre au reste du royaume pour condamner ce détestable, cet horrible trafic.

Je dois vous avouer, Monseigneur, que je suis bien profondément affligé et bien grandement déçu dans mon attente par les informations qui me parviennent sur les dispositions que ne manifestent que trop communément vos

compatriotes, sur le renouvellement de la Traite des Nègres. Je ne me bornois pas à espérer que nous ne rencontrerions en France qu'un petit nombre d'adversaires, mais je m'étois encore plu à nourrir les plus vives espérances, que parmi une population aussi ardente, aussi pleine d'intelligence, nous aurions trouvé des coopérateurs zélés aux divers plans qu'on avoit mis en activité en Angleterre pour éclairer les nations de l'Afrique et améliorer leur condition. En effet, lorsque la nation ouvrit les yeux pour la première fois sur la véritable nature de la Traite des Nègres, et que l'on ne put pas avoir de doute qu'elle ne fût abolie avant peu, il fut établi une colonie sur la rivière de Sierra-Léone en Afrique, afin de porter les arts et les bienfaits de la civilisation parmi les naturels du pays. Cette partie de l'Afrique avoit été pendant long-temps le siége d'un commerce d'esclaves fort étendu. Sa population étoit fort diminuée et le caractère de celle qui y restoit promettoit très-peu. Nous ne fûmes pourtant pas découragés; des écoles furent instituées, l'agriculture et l'industrie furent encouragées, mais on ne put faire que de foibles progrès jusqu'à ce que le commerce des esclaves fût tout-à-fait éteint. Tant que les passions des natifs furent stimulées à commettre leurs crimes accoutumés par l'appât de tout ce qui pouvoit les satisfaire, ce fut une tâche pénible

et difficile que de détourner leur industrie et de la porter dans des canaux innocents, quoiqu'il y eût parmi eux des hommes qui avoient déjà discerné et déploré les funestes effets de la Traite des Nègres sur les progrès de la société, ainsi que sur la sûreté et le bonheur individuel. Ce n'est pas tout ; nous ne fûmes pas plutôt parvenus à obtenir une loi qui défendoit aux sujets britanniques de visiter les rivages inoffensifs de l'Afrique, excepté pour y faire un commerce innocent, qu'une société appelée l'Institution Africaine fut formée, afin de réparer les torts dont notre pays s'étoit rendu coupable. Plusieurs de ses membres étoient des hommes du rang le plus élevé et de la plus haute réputation ; et à leur tête un Prince de la maison de Brunswick, non moins respecté par ses qualités personnelles que par son illustre extraction, parut dans son caractère propre et dans celui de son auguste famille, dans celui de Protecteur des opprimés. L'emploi, le devoir le plus agréable de cette institution bienfaisante, est de surveiller l'exécution de la loi qui prohibe la Traite des Nègres, d'implanter et de cultiver dans cette terre trop long-temps outragée, les germes des connoissances et de l'amélioration, de stimuler l'honnête industrie, et de favoriser le développement de la civilisation parmi ses habitants. Je m'étois long-temps flatté que dès que la paix

seroit rétablie entre la Grande-Bretagne et la France, vous vous joindriez à nous pour coopérer à l'exécution de ce plan de bienfaisance. Notre Colonie de Sierra-Léone fut presque étouffée dans son berceau par une expédition armée que la France détacha, en 1794, contre elle; mais ce fut un effort de cette même rage révolutionnaire qui remplit votre propre pays de misère et de terreur. L'esprit d'opposition que le gouvernement François d'alors montra contre un établissement dont l'objet étoit de substituer un commerce paisible et innocent à la Traite des Nègres, fut un esprit parfaitement naturel. Son attachement à la Traite des Noirs portoit la même empreinte. Les liaisons de ses agens avec les commerçants en esclaves, étoient des liaisons de sympathie. Cependant je ne doutai jamais que dès que la France seroit revenue à un régime plus doux, Sierra-Léone trouveroit en elle une protectrice et une amie. Je me plaisois même à envisager l'agréable perspective, que notre propre gouvernement consentant à ne pas faire plus longtemps de Sierra-Léone une colonie britannique exclusivement, toutes les nations de l'Europe y auroient eu des droits aux mêmes priviléges, et qu'elles n'y auroient connu que la généreuse rivalité de lutter, sur le pied de l'égalité, à qui prendroit le pas dans cette carrière de bienfaisance et de libéralité chrétienne. Ce fut dans cette persuasion intime, que je ne vis pas plutôt

briller à l'horizon l'étoile de la paix, cet heureux précurseur du retour de la concorde et de l'amitié entre nos deux pays trop long-temps ennemis, que, le cœur rempli de joie, je proposai une adresse à la couronne, qui fut unanimement et cordialement accueillie par la Chambre des Communes, une adresse semblable ayant été proposée et votée dans la Chambre des Pairs avec autant de zèle et d'unanimité. L'objet de ces deux adresses étoit que, dans toute négociation de paix, toutes les grandes nations de l'Europe fussent invitées à se réunir à nous à l'effet de prendre des mesures efficaces pour opérer l'abolition immédiate et universelle de la Traite des Nègres.

Je vous avouerai franchement, Monseigneur, que j'ai toujours eu une si haute opinion de l'esprit et des dispositions de la nation françoise, que je ne pouvois penser qu'une proposition semblable ne fût pas de son goût et conforme à ses principes ; et pensant à sa haute renommée, à son histoire, qu'elle ne s'empressât de l'accueillir avec une cordialité plus qu'ordinaire, d'autant que je me rappelois encore que vous aviez été appelés une nation de *chevaliers*, et que parmi vous le commerce n'étoit pas même estimé à sa vraie valeur, mais qu'on le regardoit comme une occupation ignoble et dégradante. Lorsque je me retraçois aussi l'histoire effrayante de vos guerres révolutionnaires, et que je voyois que votre

valeur ne s'étoit jamais fait remarquer davantage ; que par mille causes différentes un esprit militaire s'étoit universellement répandu parmi vous ; et que conséquemment en quelques points particuliers que votre ancien caractère eût été changé, il n'étoit pas vraisemblable qu'il eût pu contracter un esprit bas et mercenaire ; — j'aurois été le dernier des hommes à pouvoir croire à une anomalie aussi étrange et aussi monstrueuse que celle de voir votre avidité pour des profits de commerce portée soudainement au point de vous faire vous précipiter avec ardeur dans ces mêmes sentiers impurs que plusieurs autres nations venoient de quitter par respect pour les lois de la justice et de l'honneur. Moins encore aurois-je pu croire possible qu'aucune portion un peu considérable de vos compatriotes auroit jamais pu interpréter assez faussement l'invitation que nous leur faisons de concourir avec nous aux desseins bienfaisans que j'ai spécifiés, pour imaginer que nous vous dictions la loi, ou que nous prenions un ton de supériorité morale, ou que nous avions le désir de vous tromper ou de vous faire tort de manière ou d'autre. Des idées aussi peu généreuses étoient bien loin de nous. Je ne puis regarder ces imputations que comme une triste suite de l'esprit hostile entre nos deux pays, qui n'avoit pas encore, dans le cœur de ceux qui pouvoient se

former de semblables idées, fait place aux sentiments de cordialité, d'amitié, et de bon voisinage, qui, j'en suis bien sûr, animent envers vous tous les amis de l'Afrique.

Permettez-moi, Monseigneur, de m'écarter ici pour un moment de mon sujet immédiat, et de vous féliciter sur le progrès de ces principes sains et bienfaisants d'économie politique qui, au lieu de fonder l'élévation et la prospérité d'un pays sur l'abaissement et l'appauvrissement de ses voisins, ont fait reconnoître que chacun est bénéficié par la prospérité d'un autre, et qu'ainsi chacun peut être intéressé à l'accroissement et à la prospérité de tous.

Ce fut, Monseignenr, dans cet esprit, que nous vous abordâmes au sujet de la Traite des Nègres, comme ceux qui, ayant découvert nous-mêmes le caractère frauduleux et cruel de ce détestable commerce, vous invitions à partager avec nous les avantages de cette découverte; comme ceux qui espéroient que vos fiers et sensibles compatriotes ne consentiroient jamais à voir ternir l'éclat de leur caractère national en recommençant le commerce de l'espèce humaine, après que son inénarrable perversité radicale auroit été clairement développée. Je ne me laisserai pas non plus décourager. Je n'attribue la tiédeur qu'on montre parmi vous, qu'au manque d'informations; car je n'ignore pas que quelques-uns de vos hommes

les plus éclairés ont été induits dans les plus grossières erreurs et se sont laissé influencer par de ridicules préjugés au sujet des Africains (1); et je ne puis qu'être persuadé que lorsque ces informations auront été répandues parmi vous, elles produiront les mêmes effets que parmi nous.

Votre Souverain est humain et généreux ! Il a la gloire d'occuper le trône que posséda autrefois Henri-le-Vaillant et le Bienfaisant. Les François sont un peuple d'un esprit noble et élevé, et ils font de ce grand prince l'idole de leur admiration et de leur gloire. Il n'est pas possible, je me le persuade, que ce peuple, dès qu'il sera bien instruit des horreurs de ce trafic,

---

(1) Je fais spécialement allusion ici à un passage que j'ai lu en dernier lieu avec étonnement dans le cinquième volume des *Mémoires sur les Colonies*, par M. Malouet: « Il « est aujourd'hui constaté par des observations multipliées, « et notamment par celles de M. Mungo Park, qui vient « de parcourir en philosophe l'intérieur de l'Afrique, « qu'en achetant des esclaves dans cette partie du monde, « on les soustrait à une mort certaine, ou à des traitements « pires que la mort. »

On ne trouve rien de semblable dans les Voyages de M. Park, et tous ceux qui ont lu son livre doivent reconnoître que le tableau qu'il y a tracé de l'état des Africains dans leur pays, laisse une impression absolument contraire.

ne rougisse de l'idée que le rétablissement de son monarque sur le trône de ses ancêtres soit à jamais remarquable comme l'époque où, excité par un désir effrené du gain, il se plongea de nouveau, pour ainsi dire, dans cet abime de sang et de fanges, — d'un gain même que les financiers les plus expérimentés ont prononcé comme non moins douteux qu'ignominieux. Cela me paroît encore moins possible, quand je me retrace l'exemple si différent qu'ont donné d'autres nations; quand je réfléchis que l'Angleterre, nation voisine et rivale, qu'on a, non entièrement sans raison accusée d'être trop avide de gain dans ses entreprises de commerce, vient d'en abandonner, d'un consentement unanime, cette branche cruelle, comme indigne d'un peuple chrétien et d'un peuple libre. L'Angleterre, malgré le capital immense et le nombre étonnant de matelots et de navires qu'elle y consacroit, malgré l'avantage qu'en tiroient ses manufactures et une foule d'ouvriers de toute espèce, malgré tous ces motifs puissants pour continuer le trafic, cette nation commerçante, cette nation *boutiquière*, comme on l'a naguère nommée, l'a abandonné. Je le répète, elle n'a pas hésité à obéir à la voix de la conscience et de l'honneur; et quoiqu'elle eût des sacrifices prodigieux à faire, elle a, suivant l'exemple des Ephésiens si célébrés dans l'histoire sacrée pour avoir livré aux flammes

leurs livres précieux de magie, rejeté avec une généreuse indignation ces gains détestables, elle y a à jamais renoncé comme à de vils monuments de son crime et de son opprobre dans ses jours d'ignorance. Comment donc le peuple françois pourroit-il se refuser à suivre un tel exemple ? Au moment même aussi où les Provinces-Unies des Pays-Bas dont le commerce paroît être le soutien et l'âme, a généreusement approuvé les volontés de son Souverain bienfaisant, et a rejeté sans un seul murmure, ces gains profanes et sanguinaires; au moment même aussi que le Roi de Danemarck a pris le premier rang parmi les âmes compatissantes; et quoiqu'il sentît bien que la prospérité et presque l'existence de son royaume dépendoient de son commerce, il a su faire usage de son pouvoir despotique pour obliger ses sujets à se détourner de cette infâme et cruelle voie de richesses. Quoique les Etats-Unis de l'Amérique, lors de leur assujettissement à la Grande-Bretagne, fussent honteusement entraînés bien avant dans les horreurs de la Traite des Noirs, et quoiqu'il se trouve encore chez eux plusieurs esprits assez bas pour suivre cette carrière abominable, ils s'empressèrent, dès que les formes de leur constitution le leur permirent, de condamner solennellement ce trafic criminel. Seroit-il donc possible que la nation françoise, dont l'esprit est si noble et si élevé, se dégradât

au point d'ambitionner les gains honteux auxquels tant de nations ont renoncé avec indignation et horreur ? Et au contraire, son gouvernement ne peut-il pas être assuré que, dès que le voile qui cache en quelque sorte la vraie nature de ce commerce sera levé, elle s'indignera de l'idée d'une pareille avidité, et entrera d'un sentiment unanime dans les rangs de ces âmes généreuses, dont le grand but est de délivrer l'Afrique pour toujours des mains de ses persécuteurs ? Et s'il étoit possible, ce que je ne puis croire, que la France pût ainsi oublier son nom, sa grandeur et sa gloire, sa faute seroit encore aggravée par l'idée qu'elle n'auroit même pas à donner la foible excuse d'avoir eu à solliciter ses capitalistes, ses armateurs de vaisseaux, ses négociants, ses fabricants, de faire le moindre sacrifice.

On ne sauroit non plus se dissimuler que dans ce cas les torts de la France ne fussent aggravés encore par toutes les circonstances concomitantes. Ce n'est pas simplement, ainsi que je l'ai déjà remarqué, parce que vous n'avez ni sacrifices à faire, ni pertes à essuyer; mais bien parce que le commerce en hommes a été réellement discontinué pendant plusieurs années ; parce que vous ne pouvez pas citer pour excuse de son renouvellement, que c'étoit chez vous une

habitude établie, un préjugé invétéré. Dans le fait, *vous commencez de nouveau un commerce d'esclaves.* Lorsque cette matière étoit encore en discussion dans la Grande-Bretagne, il n'y avoit personne qui ne protestât hautement que, si la Traite des Noirs n'étoit pas une chose déjà existante, il ne supporteroit pas l'idée de la commencer pour la première fois. Mais par-dessus tout, considérez à quelle époque vous la recommenceriez. C'est au moment même où la Providence daigne vous accorder un riche surcroit de jouissances, c'est lorsqu'un peuple généreux devroit s'empresser de rendre hommage à la bonté divine, en distribuant parmi les autres hommes les mêmes faveurs, que vous prendriez la résolution de verser sur l'innocente Afrique un déluge de maux ! Le retour de la paix en Europe seroit-il donc le signal pour rallumer mille guerres féroces parmi de malheureuses peuplades d'êtres à demi-civilisés, que tous les sentiments humains devroient vous disposer à protéger et à arracher à la barbarie ? Si je pouvois véritablement nourrir quelque sentiment hostile envers la France, je devrois désirer qu'elle ternît ainsi l'éclat de son nom ; que la restauration de son souverain sur son trône pût être ainsi commémorée dans les fastes de l'histoire. Si j'étois dirigé par ce vil égoïsme que la Chambre de Commerce de Nantes m'impute, je garderois

pour mon pays l'honneur entier et sans partage de cette glorieuse entreprise. Si j'étois un Protestant bigot, et non un Chrétien sincère, je pourrois me réjouir de voir les sectateurs de la croyance catholique sanctionner ainsi la violation des principes les plus simples de la religion de Jésus-Christ. Mais aucun sentiment aussi indigne ne peut trouver place dans mon sein. Des principes plus nobles et plus vastes animent mon cœur et dirigent ma conduite. Puissent les François, je le dis de toute mon âme, puissent les François être un grand peuple, un peuple religieux et heureux! Puisse le commerce de Nantes être florissant et ses négociants nager dans l'affluence! Mais pourquoi parlerois-je seulement de moi! Mes compatriotes en général sont amis de la paix, et ils veulent du bien à tous les hommes. Combien n'en ai-je pas entendu exprimer les vœux ardents qu'ils formoient pour la prospérité et le bonheur du peuple françois? Avec quel plaisir ne s'empresseroient-ils pas de travailler à ce qui pourroit y contribuer? Ces dispositions, semblables à celles qui les ont animés pour l'abolition de la Traite des Nègres, ne sont pas simplement les effets d'une sensibilité momentanée et fugitive, ce sont des principes fixes et stables; ils tirent leur racine de la persuasion que nous sommes tous les enfants d'un père commun, et que la manière la plus

agréable pour lui de lui témoigner notre reconnoissance des biens qu'il nous accorde, est de nous efforcer d'augmenter le bonheur d'autrui.

Cependant, que la Chambre de Commerce de Nantes reconnoisse, si elle ne veut pas croire à ces motifs bienfaisants de notre part, qu'au moins nous sommes honteux de nous-mêmes lorsque nous confessons la cruauté et la criminalité d'actions auxquelles nous prenions la plus grande part. Nous sommes d'autant plus tenus de tâcher d'engager d'autres nations à s'abstenir de cet inhumain trafic, que nous ne pouvons être que trop intimement convaincus que nous pouvons y avoir entraîné autrui par notre exemple, et conséquemment qu'on peut nous accuser avec justice d'avoir été les auteurs d'une grande partie des maux de l'Afrique. Je dirai plus, si nous nous contentions de nous retirer purement et simplement de ce commerce, il y auroit assurément lieu de craindre que d'autres nations remplissent le vide que nous laisserions en y renonçant, et qu'ainsi, tout en faisant disparoître cette tache sanglante qui souilloit la gloire et la renommée de notre pays, l'Afrique ne reçût aucun bien du changement. Nous avons donc été contraints, par les devoirs les plus sacrés, de nous présenter et de proclamer à la face de

l'univers la cruauté et la perversité de notre ancienne conduite, afin qu'ainsi que nous avions été et les premiers et les plus avant dans le crime, nous fussions les plus prompts à donner l'exemple d'un repentir profond.

Animés par ces motifs humains et généreux, nous avons cherché autour de nous des coadjuteurs. Chez qui pouvions-nous plus naturellement espérer d'en trouver que chez vos compatriotes ? Et ne pensez pas que je sois découragé parce que notre proposition a été rejetée et nos motifs mal interprétés par les négociants de Nantes ! Il en fut de même parmi nous. Il est naturel que d'anciens préjugés, que de vieilles erreurs s'effacent moins vite là où la Traite des Esclaves s'étoit faite avec le plus d'étendue, que ceux dont les amis avoient été intéressés à ce commerce tiennent à d'anciennes opinions, et refusent de convenir de vérités désagréables. Mais assurément nous devons attendre mieux des hautes classes de vos compatriotes. Ils sont placés à une plus grande élévation, leurs vues se portent plus loin, elles embrassent un plus grand espace. Conséquemment leur devoir est d'indiquer aux autres classes la voie de la vérité et de la sagesse. J'espère qu'elles rempliront leurs devoirs. Elles doivent prévenir les maux qu'une adhérence opiniâtre à d'anciens principes pro-

duirait infailliblement. Elles doivent empêcher que la richesse de leur pays, ce grain qui, semé dans un sol convenable, feroit naître une moisson abondante, ne soit consumé en spéculations fondées sur l'injustice et la cruauté, d'où il seroit bientôt arraché par l'exécration des hommes. Ah ! plus tôt encouragez son emploi dans un commerce honorable et légitime dans lequel chaque pas que l'on feroit, et même en Afrique, vous frayeroit la voie à de nouvelles entreprises d'une étendue sans bornes et d'un produit inestimable.

Vos compatriotes, Monseigneur, n'ayant pas encore des informations nécessaires sur la nature du commerce des esclaves, il pourroit vous paroître expédient de traiter l'opinion publique avec douceur et de proposer qu'il ne fût aboli qu'au bout de cinq ans, plus tôt qu'il y fût mis fin sur-le-champ. Mais je ne puis douter que, familiarisé comme vous l'êtes avec les principes de commerce, vous ne sentiez combien il est désavantageux et inconvenant de permettre à vos négociants de se lancer dans un commerce que vous comptez abandonner dans cinq ans. Certes, si je pouvais même supposer possible qu'on eût l'intention de faire en France la Traite des Nègres pendant cinq ans absolument sans restriction, je frémirois des conséquences effrayantes qui, probablement,

s'ensuivroient tant en Afrique que dans l'hémisphère occidental.

La seule permission de ce commerce, combinée avec la condamnation que l'on en a exprimée en morale, équivaudroit à reconnoître qu'on doit en retirer d'immenses profits ; car assurément les négociants pourroient conclure avec raison qu'au moment même où vous aviez prononcé que ce commerce étoit injuste et inhumain, vous ne l'auriez pas sanctionné, même pour cinq ans pour un léger gain. Les conséquences en seroient certes bien terribles. L'empressement de vos négociants, excité et aiguillonné par la conviction qu'ils n'auroient pas de temps à perdre pour tirer tout le parti possible du peu de temps à eux accordé, feroit retirer incessamment vos capitaux d'autres branches de commerce plus honnêtes et plus profitables, pour les verser dans celui d'Afrique. Vos navires, vos matelots, retirés d'autres climats plus salubres, se précipiteroient dans ces expéditions, les plus longues, les plus pestilentielles de tous les voyages lointains. L'avidité cruelle de tous vos spéculateurs en esclaves, sous toutes les formes de fraude et de violence, seroit stimulée à faire des efforts dix fois plus considérables, qui augmenteroient dans la même proportion la dévastation et les maux de l'Afrique. L'empressement des planteurs à acheter

des esclaves, tandis qu'il en seroit temps encore, en occasionneroit des importations immenses dans vos colonies. Et pourquoi tout cela? Pour qu'au bout de cinq ans, vos planteurs, vos marchands, vos armateurs, vos manufacturiers, vos artisans (dont pas un seul individu n'auroit à souffrir de l'abolition de la Traite des Nègres, si elle cessoit d'avoir lieu *maintenant*), éprouvent à l'expiration de ces cinq ans, un de ces changements subits, une de ces innovations violentes, qui, de toutes les révolutions commerciales, ont toujours été regardées comme les seules funestes.

Mais quelles conséquences doit-on s'attendre qu'il en résultera dans votre empire des Indes-Occidentales ? Rappelez-vous les conséquences qu'une importation forcée d'esclaves dans vos colonies, pendant les cinq années qui précédèrent l'année 1789, combinée, j'en conviens, avec d'autres circonstances, produisit à Saint-Domingue (1). Contemplez-y un volcan ouvert, avec la lave à peine refroidie qu'il vient naguères de vomir ! N'entendez-vous pas les sourds mugissements de la montagne? Ne voyez-

(1) Voyez Barré de Saint-Venant, *Colonies modernes.* L'importation en 1789 et 1790 fut de 60,000 esclaves. Arnould, dans sa *Balance de Commerce*, dit qu'en 1786, 1787 et 1788, l'importation fut de 30,000 esclaves par an ce qui fait pour ces cinq années seulement 150,000 !!

vous pas s'élancer la fumée qui sort du cratère ? Tous ces présages ne vous avertissent-ils pas de ne point recommencer à accroître avec autant de rapidité les importations dans des îles qui vous restent, de crainte que des conséquences non moins funestes ne s'y manifestent de même. Lorsque votre maison est déjà chaude du feu qui brûle avec violence dans une habitation voisine, est-ce le moment d'y faire entrer pendant cinq ans de nouvelles cargaisons de combustibles ? Certainement votre politique la plus saine seroit d'employer l'intervalle précieux qui vous est encore offert, à poser les bases des changements qui peuvent graduellement améliorer la condition de la population esclave dans vos îles des Indes-Occidentales, et la tirer de son état actuel pour en faire des cultivateurs heureux et aisés. Vous les rendriez ainsi les instruments de votre sûreté, au lieu d'être, comme ils le sont maintenant, les causes de votre foiblesse et l'objet de vos alarmes. Rien n'entrave l'introduction de ces changements avantageux autant que cette arrivée continuelle de Nègres nouveaux, qui viennent d'être arrachés à leur pays natal, qui brûlent d'indignation, qui soupirent après la vengeance, à peine échappés aux horreurs de l'entrepont d'un navire négrier et aux abominables indignités d'une vente de

Nègres (1), la mémoire encore fraîche et le cœur ulcéré des outrages insupportables qu'ils essuyent. Et pouvez-vous espérer de faire aucun arrangement amical avec les Noirs de Saint-Domingue, lorsque vous leur prouvez ainsi que vous regardez la race noire comme hors de la sphère des obligations morales ou des sentiments humains ? Ne leur inspirez-vous pas ainsi un désir invincible de voler au secours de leurs compatriotes et de les aider à briser leurs fers, tandis que, si vous aviez offert une preuve décisive que vous étiez enfin devenus sensibles aux maux de l'Afrique, et que vous aviez la volonté de redresser vos torts vis-à-vis d'elle, cela auroit pu frayer la voie à un arrangement amical avec l'immense île de Saint-Domingue, et à des liaisons avec sa population nouvellement améliorée, qui auroient été bien plus avantageuses pour la France que l'on n'auroit jamais pu en espérer en y faisant revivre l'ancien régime.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si je vous fais la question : mais n'est-il pas indigne d'hommes d'état et de patriotes de courtiser une légère popularité du moment en partageant les préjugés et les erreurs du jour, au lieu de

---

(1) Voyez les notes de Pinkard sur les Indes-Occidentales, vol. 3, pages 353 à 358.

retirer vos peuples égarés du sentier de l'erreur, et de les guider dans les voies de la saine politique, ainsi que de la justice et de l'humanité? Assurément, si le peuple françois désire maintenant, par ignorance, faire la Traite des Nègres, lorsqu'il en aura connu le véritable caractère, lorsqu'il aura vu combien il est affreux, qu'il aura découvert combien il est impolitique, il sera bien éloigné de reconnoître qu'il a quelque obligation à ses chefs pour avoir accédé à ses désirs. Nous avons été induits en erreur, diront-ils par la suite, lorsqu'on nous a fait croire que les Africains étoient une race d'hommes incurablement stupides, indolents et sauvages, et inférieurs en qualités morales et intellectuelles au reste des hommes; et qu'enfin l'Afrique n'offroit aucune ressource pour ouvrir des relations de commerce avec des nations plus civilisées. Mais, à notre grand étonnement, nous apprenons aujourd'hui que, sur tous ces points, c'est le contraire qui est la vérité, surtout pour les Africains de l'intérieur. Nous le voyons par les ouvrages qu'ont publiés les trafiquants d'esclaves eux-mêmes (1), avant que la crainte de voir leur commerce aboli leur eût fait calomnier les Africains. Bien plus, nous avons appris, par les derniers rapports de ces mêmes

(1) Voyez quelques courts extraits dans l'Appendix.

voyageurs qui, à leur honte, avoient par séduction, fait une demie défense du commerce des esclaves. Nous trouvons dans Parke et Golberry qu'à l'exception des lieux où les relations sociales des Africains ont été empoisonnées, et leurs mœurs et leurs habitudes corrompues par la Traite, ils sont éminemment doux, bien disposés et industrieux. Leur pays abonde en productions indigènes et en minéraux précieux, surtout en or. Avec ces objets d'échange, les districts populeux et les grandes villes de l'intérieur ouvriroient un nouveau marché, un marché immense pour les produits de notre sol et de notre industrie. Nous ignorions d'une part, tous ces avantages commerciaux qui nous étoient offerts, ainsi que de l'autre, nous étions également étrangers aux horreurs de la Traite des Noirs qui nous sont maintenant dévoilées. Mais, comment avez-vous pu, vous à qui toutes ces choses étoient connues, avoir assez peu d'égards pour notre jugement et nos sentiments? Comment avez-vous pu songer assez peu à nos intérêts et à notre honneur, pour entretenir notre ignorance, flatter nos préjugés, au lieu de chercher à éclairer l'une et à écarter les autres? Et lorsque, de l'élévation que vous occupiez, votre perspective n'étoit point obscurcie par les nuages qui nous interceptoient la vue; et que vous aviez devant vos yeux un chemin pour

pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, un chemin large et sûr, quoique trop long-temps inconnu, lorsque ce chemin nous ouvroit un commerce innocent et honorable; comment avez-vous pu, pour satisfaire l'avidité mercenaire de quelques individus égarés, rouvrir ces honteuses et sanglantes voies, qui sont le reproche de l'Europe civilisée et chrétienne. Comment avez-vous pu chercher à relever cette barrière que la Traite des Nègres avoit érigée pour empêcher les lumières et les connoissances de pénétrer en Afrique, lorsqu'il y avoit déjà été fait quelques brêches, et que nous étions invités à nous joindre à d'autres pour la raser entièrement?

Tels seront, Monseigneur, je n'en puis douter, les sentiments et le langage du peuple françois avant un petit nombre d'années, quels que puissent être aujourd'hui, d'après une fausse idée des faits, ses sentiments et ses vues.

Reconnoissez donc votre véritable poste et occupez-le. Mettez-vous à la tête de cette généreuse et politique entreprise digne du caractère d'un peuple éclairé et libéral. Agissez d'une manière digne de la grandeur et de l'antiquité de votre empire. Si vous pensez que vous ferez voir plus clairement le désintéressement et la libéralité de vos motifs, et surtout que vous n'agissez sous aucune influence

étrangère, en ne mêlant aucunes stipulations sur la Traite des Noirs avec la négociation générale, prenez vos mesures séparément. Mais ne soyons pas frustrés dans les espérances que nous avions formées que vous employeriez votre influence auprès des autres nations de l'Europe. Ah ! bien plutôt, mettez-vous à la tête de la grande confraternité de justice et de bienfaisance! C'étoit jadis une coutume chez les princes de célébrer la naissance d'un fils, ou tout autre événement agréable, par quelque acte signalé de munificence ou de miséricorde. Que l'ère de la restauration de votre Souverain au trône de ses ancêtres, soit marquée dans les pages de l'histoire comme l'ère aussi où l'Afrique fut délivrée de ses bourreaux, et où sa population si long-temps outragée fut rendue à la jouissance des justes titres qu'elle avoit aux droits et aux priviléges de l'espèce humaine.

FIN.

APPENDIX.

Extrait de divers Auteurs (non Partisans de l'Abolition de la Traite des Nègres), destinés à éclaircir quelques Parties des Arguments de la Lettre qui précède.

Les passages suivants sont tirés des autorités les plus irrécusables qu'on puisse citer dans la question présente. Ils sont pris d'écrivains, ou qui vivoient avant le commencement de la Traite des Nègres, ou qui se sont montrés décidément ennemis de son abolition.

Le nombre de ces extraits pourroit se multiplier à l'infini ; mais comme on les donne plutôt pour éclaircir que pour prouver quelques parties du cas auquel ils se rapportent, il suffira d'en insérer quelques-uns seulement comme échantillon du tout.

M. Smith, qui étoit au service de la compagnie Royale d'Afrique, dit :

« Que les Africains de bon sens regardent comme le plus grand de leurs malheurs celui d'avoir jamais été visités par les Européens. Ils disent que les Chrétiens ont introduit le commerce des esclaves, et qu'avant notre arrivée ils vivoient tous en paix ; mais, ajoutent-ils, on peut observer que partout où le christianisme se propage, il apporte avec lui une épée, un fusil, de la poudre et des balles. *Voyage*, p. 266.

M. Brue, qui étoit directeur-général de la compagnie françoise du Sénégal, et qui avoit résidé onze ans en Afrique, donnant une description complète de la Traite, dont il paroît avoir été très-partisan, dit :

« Les Européens sont bien éloignés de vouloir agir envers les noirs comme pacificateurs. La paix seroit trop contraire à leurs intérêts. L'objet des guerres des noirs entre eux est de faire des esclaves, et comme c'est leur commerce principal, ils craindroient d'en tarir la source, s'ils encourageoient ces peuples à vivre en paix entre eux.

« Le trafic des esclaves ici est plus ou moins lucratif suivant la nature et le succès des guerres qu'ils se font entre eux ». Et dans un autre endroit : « le voisinage du Damel et de Tin les tient continuellement en guerre. La Compagnie en profite en achetant les prisonniers faits des deux côtés; ainsi plus il y en a à vendre et plus ils gagnent, car le seul but de leurs armements est de faire des prisonniers et de les vendre aux blancs.

« Leurs campagnes ne sont ordinairement que des incursions pour piller et ravager, et l'objet de leurs guerres est rempli quand ils se sont faits l'un sur l'autre un grand nombre de prisonniers, parce que c'est la meilleure marchandise qu'ils puissent avoir pour commercer avec les Européens. L'avarice et le désir de faire des esclaves, afin d'avoir de quoi acheter des marchandises d'Europe, sont souvent leurs véritables motifs pour faire la guerre.

« Le prince de ce pays-ci et les autres rois nègres n'ont pas toujours des esclaves à fournir : mais ils ont toujours sous la main un moyen sûr d'y pourvoir, qui est de tomber à main armée sur leurs propres sujets, de les enlever et de les vendre. Ils ne manquent jamais de

prétextes, pour justifier leurs pillages, lorsque ceux qu'ils ont enlevés ont des parents en état de venger leur injure.

Suivant M. Moore qui fut pendant sept ans facteur de la compagnie d'Afrique, voici la différence entre un domestique esclave en Afrique et un Nègre transporté aux Indes-Occidentales :

« Il y a des particuliers, dit-il, qui font consister leur plus grande gloire à avoir chez eux beaucoup d'esclaves qu'ils traitent si bien que quelquefois on ne peut pas distinguer les esclaves d'avec leurs maîtres ou leurs maîtresses. Ils sont souvent mieux vêtus, surtout les négresses qui portent quelquefois aux mains et aux bras, pour une valeur de vingt à trente livres sterling, en corail, en ambre et en argent. Plusieurs de ces esclaves sont nés dans la famille. Il y a près de Boncoe un village de deux cents habitants qui sont tous les femmes ou les enfants ou les esclaves d'un seul homme. Je n'ai jamais entendu parler que d'un seul particulier qui eût vendu un de ses esclaves, excepté pour des crimes qui l'auroient fait condamner à être vendu s'il avoit été libre. S'il y a plusieurs esclaves dans une famille, et qu'un d'eux commette un crime, le maître ne pourroit pas le vendre sans le consentement unanime des autres. Autrement ils s'enfuiroient tous et seroient accueillis et protégés dans le royaume voisin où ils se seroient réfugiés.

Bosman nous dit :

« Que les habitants du Coto, sur la côte des esclaves, comptent sur la Traite des Nègres ; car leur commerce le

plus avantageux est de faire une tournée dans l'intérieur et d'enlever des hommes ; c'est de là qu'ils tirent leurs moyens de subsistance. Page 308.

Le nom de M. Park, le célèbre voyageur en Afrique, doit être bien connu en France ; mais ce que l'on ne connoît peut-être pas aussi bien, c'est que la relation de son voyage fut rédigée et publiée par M. Bryan Edwards, un des plus habiles et des plus chauds antagonistes de l'abolition.

« La guerre, dit-il, est la source la plus générale et la plus productive de l'esclavage ».

Il ajoute qu'il y a deux espèces de guerre, l'une semblable aux guerres qui ont lieu parmi les autres nations ; l'autre qui est particulière à l'Afrique, est appelée *tegria*, ou pillage, et il en fait la description suivante :

« Les guerres de cette espèce se font en général avec beaucoup de secret. Un petit nombre d'hommes déterminés, conduits par un chef entreprenant et courageux, marchent en silence au travers des bois, surprennent pendant la nuit quelque village sans défense, et enlèvent les habitants et leurs effets, avant que leurs voisins ne puissent venir à leur secours. Pendant mon séjour à Kamalia, nous fûmes tous, un matin, extrêmement alarmés par un détachement de ce genre. Le fils du roi de Fouladou, à la tête de cinq cents cavaliers, passa secrètement au travers des bois, un peu au sud de Kamalia, et le lendemain matin pilla trois villes appartenant à Madigai, chef puissant à Jallonkuoad.

« Le succès de cette expédition encouragea le gouverneur de Bengassi, ville du royaume de Fouladou, à faire une seconde incursion sur une autre partie du même pays. Ayant rassemblé environ deux cents de ses gens, il passa la rivière de Kokoro dans la nuit, et enleva un grand nombre de prisonniers. Plusieurs des habitants qui avoient échappé à ces attaques, furent saisis ensuite par les Mandingues, tandis qu'ils erroient dans les bois, ou qu'ils cherchoient à se cacher dans les petites vallées ou les défilés des montagnes.

« Ces excursions de pillage amènent toujours de promptes représailles; et lorsqu'on ne peut pas rassembler de forts détachements pour cet objet, quelques amis se combinent ensemble, et pénètrent dans le pays ennemi pour le piller à leur tour et en enlever les habitants. On a connu un individu isolé qui prenoit son arc et son carquois, et qui alloit ainsi armé se cacher dans les broussailles jusqu'à ce qu'il vît passer ou un jeune enfant ou quelque personne sans défense. Alors il s'élançoit sur sa proie comme un tigre, il emmenoit de force sa victime dans le fourré du bois et l'emportoit dans la nuit comme esclave. (*Page* 293).

« Le lendemain de grand matin le reste des Maures partit de la ville; ils avoient commis un grand nombre de vols pendant leur séjour; et ce matin ils ont saisi avec la plus extraordinaire audace trois jeunes filles qui étoient allées chercher de l'eau au puits, et les ont emmenées en esclavage. (*Page* 166).

« Lorsqu'un Nègre prend des marchandises à crédit, à quelque Européen sur la côte, et ne le paie pas au temps convenu, l'Européen est autorisé par les lois du pays à saisir le débiteur lui-même, s'il peut le trouver; ou s'il ne peut pas le trouver, quelqu'un de sa famille; ou à défaut encore, un natif du même royaume. (*Page* 296) ».

M. Park s'accorde avec tous ceux qui ont écrit sur l'état de l'Afrique, à représenter la situation des esclaves domestiques, comme heureuse et douce, et à admettre qu'ils ne peuvent être vendus à des étrangers que pour des cas qui autorisent la vente d'hommes libres, tels que d'être faits prisonniers à la guerre, d'être condamnés pour certains crimes, etc.

« Dans toutes les occupations ou travaux ci-dessus mentionnés, le maître et ses esclaves travaillent ensemble, sans aucune distinction de supériorité. (*Page* 286).

« Les esclaves domestiques, ou ceux qui sont nés dans la maison d'un homme, sont traités avec plus de douceur que ceux qui sont achetés pour de l'argent. L'autorité du maître sur ses esclaves domestiques ne va, ainsi que je l'ai déjà observé, que jusqu'à des corrections raisonnables ; car le maître ne peut pas vendre son domestique, sans l'avoir préalablement amené en justice devant les principaux du pays. (*Page* 287) ».

La barbarie, la dépopulation et la stérilité de l'Afrique augmentent à mesure qu'on approche de l'embouchure des rivières et des baies sur la côte de l'ouest. C'est un fait général, amplement confirmé par M. Park, ainsi que je l'ai dit dans ma lettre ; et ce fait est si opposé à l'histoire des hommes dans toute autre région, qu'il fournit la plus forte preuve de l'assertion de ceux qui attribuent l'incivilisation de cette partie du monde au commerce des esclaves. En s'avançant dans l'est, voici ce qu'il dit :

« Les villes deviennent alors plus nombreuses et la terre qui n'est pas employée à la culture fournit d'excellents pâturages pour de grands troupeaux de bétail ; mais le grand concours de gens allant et revenant journellement de Ségo, fait que les habitants sont moins hospitaliers envers les étrangers. (*Page* 191) ».

Voyez en particulier la description de Ségo.

« La vue de cette ville considérable ; les nombreux canots qui couvrent la rivière ; la population immense qu'on y voit, et le superbe état de culture du pays environnant, me présentèrent un aspect de civilisation et de magnificence que je m'attendois peu à trouver dans le sein de l'Afrique. (*Page* 196) ».

Voyez également les pages 260 et 261, et pour preuve de la fertilité du sol en divers produits, voyez les pages 4, 5, 10, 58, 203 et 311.

Le compte que M. Park rend des diverses manufactures des Africains montre clairement le progrès qu'ils sont capables de faire dans les arts, pour le *sel*, pages 4 et 203 ; *les toiles de coton*, pages 17 et 281 ; *la poudre à canon*, 116 ; *de belles teintures*, 281 ; *le tissage* et *la couture*, 282 ; *les cuirs tannés et teints*, *la fonderie du fer et sa fabrication*, 283, 285, 341, 348 et 349 ; *la fonte de l'or, et la fabrique de fort beaux bijoux et ornements en or*, 285 ; *le savon*, 341.

Leurs habitudes commerciales paroissent éga-

lement confirmées, et ils font constamment de longs voyages pour des objets de commerce.

Mais rien dans l'ouvrage de M. Park ne mérite plus notre attention que le tableau qu'il trace du caractère et des dispositions des Nègres dans tous les endroits où il n'y a point de commerce d'esclaves, et où conséquemment ils sont demeurés dans leur état naturel. Voyez l'anecdote qui se trouve page 69. Voyez aussi le retour du forgeron chez lui.

« Lorsque nous arrivâmes à la demeure du forgeron, nous descendîmes de cheval, et nous déchargeâmes nos fusils. Le moment de la rencontre entre lui et ses parents offrit une scène très-touchante, car ces grossiers enfants de la nature, libres de toute contrainte, se livrent à leurs émotions de la manière la plus forte et la plus attendrissante. Au milieu de ces transports, nous vîmes la vieille mère du forgeron qu'on lui amenoit, appuyée sur un bâton. Tout le monde lui fit place, elle étendit la main comme pour donner la bien-venue à son fils. Comme elle étoit tout-à-fait aveugle, elle lui touchoit avec grand soin les mains, les bras et le visage, et sembloit transportée de joie de voir ses vieux jours embellis par le retour d'un fils chéri, et les doux sons de sa voix se faire entendre encore une fois à ses oreilles. Cette entrevue me convainquit pleinement que, quelque différence qu'il y ait entre le Nègre et l'Européen dans la conformation du nez et la couleur de la peau, il n'en existe point dans les sentiments et dans les attachements qui sont le caractère de notre nature commune. (*Page* 82) ».

L'incident qui suit est encore plus frappant :

« Cependant, comme au coucher du soleil je me préparois à passer la nuit de cette manière, et que j'avois lâché mon cheval pour qu'il pût paître en liberté, une femme revenant de travailler aux champs s'arrêta pour m'observer, et voyant que j'étois fatigué et abattu, elle s'informa de ma situation, que je lui expliquai briévement; sur quoi elle me jeta un regard de compassion, prit ma selle et ma bride, et me dit de la suivre. M'ayant conduit dans sa cabane, elle alluma une lampe, étendit une natte sur la terre, et me dit que je pouvois y passer la nuit. Voyant que j'avois grand faim, elle me dit qu'elle alloit m'apporter à manger. En conséquence elle sortit et retourna peu après avec un très-beau poisson, qu'elle me donna pour souper, après l'avoir fait griller à moitié sur des restes de braise. Les rites de l'hospitalité ayant été ainsi remplis envers un étranger en détresse, ma digne bienfaitrice, me montrant la natte du doigt et me disant que je pouvois y dormir sans rien craindre, fit venir toutes les femmes de sa famille qui n'avoient cessé pendant tout ce temps de me regarder avec étonnement, et leur dit de se remettre à leur occupation nocturne accoutumée, qui étoit de filer du coton, ce qu'elles firent pendant la plus grande partie de la nuit. Elles allégeoint leur travail par des chansons, dont une fut composée impromptu à l'occasion, car c'étoit moi-même qui en étoit le sujet. Elle étoit chantée par une des jeunes femmes, les autres en chantoient le refrain en chœur. L'air en étoit doux et plaintif, et les paroles littéralement traduites étoient : « Les vents grondoient et la pluie tomboit.
» Le pauvre homme blanc fatigué et n'en pouvant plus,
» est venu et s'est assis sous notre arbre, Il n'a point de
» mère pour lui apporter du lait; point de femme pour
» moudre son blé. *Chœur :* Ayons pitié du pauvre homme

» blanc ; il n'a point de mère, etc. ». Quelque léger que puisse paroître ce récit, pour quelqu'un dans ma situation, la circonstance étoit aussi touchante que possible. Cette bonté inattendue m'oppressa au dernier point, et il me fut impossible de fermer les yeux. Le lendemain matin je fis présent à ma bienfaisante hôtesse de deux des quatre boutons de métal qui restoient à ma veste. C'étoit la seule récompense que je pouvois lui donner. (*Page* 197) ».

Le tableau qu'il fait de la vive affection que les Nègres portent à leur pays natal, est magnifique et touchant au dernier point, il prouve de la manière la plus claire combien l'exil forcé de ces hommes doit être cruel pour eux.

« Lorsque leur pays a été ravagé, et que leurs villes et leurs villages ruinés ont été abandonnés par l'ennemi, ceux des habitants qui ont échappé au fer ou à l'esclavage, retournent en général, quoiqu'avec de grandes précautions, au lieu de leur naissance ; car il semble que partout l'homme forme le même vœu de passer le soir de sa vie là où il en a passé le matin. Le pauvre nègre éprouve aussi, lui, ce désir dans toute sa force. Aucune eau n'est bonne pour lui que celle qu'il tire de son puits ; aucun arbre n'a un ombrage aussi frais et aussi agréable que le *tabba* du village où il est né. Lorsque la guerre le contraint d'abandonner le lieu de délices où il respira pour la première fois, et d'aller chercher sa sûreté dans quelque autre royaume, il passe son temps à parler du pays de ses pères ; et dès que la paix est rétablie, il quitte la terre étrangère, relève bien vite ses murailles abattues, et se réjouit quand il voit *la fumée* de son village natal s'élever dans les airs ».

Voyages du Docteur Winterbottom vers 1796, etc. dans les Pays limitrophes et au vent de la Côte d'Afrique.

« Les Foulahs donnent au cuir une couleur rouge qui égale en beauté le maroquin.

Une autre classe d'hommes est également célèbre comme forgerons ; indépendamment des ustensiles de toutes espèces qu'ils fabriquent, ils incrustent les poignées et damasquinent les lames d'épée avec la plus grande habileté, et ils fabriquent encore une grande diversité de bijoux et ornements de fantaisie pour les femmes, avec des morceaux de pièces espagnoles d'or et d'argent.

Il est impossible de ne pas reconnoître que ces peuples montrent beaucoup d'habileté dans les arts qui leur sont familiers; elle se fait remarquer évidemment dans la construction de leurs maisons et dans la fabrication d'une grande variété d'ustensiles de ménage ou d'agriculture.

Ils ont diverses plantes qui leur tiennent lieu de chanvre et de lin, dont ils font des lignes à pêcher, ainsi que des filets qui égalent ceux des Européens pour la force ainsi que pour la durée.

J'ai souvent eu le doux plaisir d'être témoin de la vivacité et de la tendresse de l'attachement qui subsiste entre les mères et les enfants.

Les Africains sont en général, à l'extérieur, de mœurs douces ; mais ils ont un grand fond d'orgueil et ressentent vivement une insulte. Une des plus sensibles qu'on puisse faire à un Africain est de mal parler de sa mère. (*Pag.* 211.) Ils portent un très-grand respect aux vieillards.

Presque tous les voyageurs parlent avec éloges de l'hospitalité des Africains.

m

Dispositions Naturelles des Africains.

Voyages de Golberry, *vers* 1786.

« Les Foulahs des deux rives du Sénégal sont intelligents et industrieux.

Les Mandingues sont pareillement dispersés sur les contrées occidentales. C'est un peuple instruit, et plein de grâce et d'activité.

Les Jolofs sont les plus beaux nègres de cette partie de l'Afrique. Ils sont grands et bien faits. Leurs traits sont régulier. Leur physionomie est ouverte et inspire la confiance. Ils sont honnêtes, hospitaliers, généreux et fidèles. Leur caractère est plein de douceur. Ils sont portés au bon ordre et à la civilisation, et possèdent des dispositions évidentes à de bonnes actions.

Leur caractère est en général honnête et sincère. L'hospitalité est chez eux une vertu naturelle. (*P*. 93).

Les Mandingues sont infiniment actifs, intelligents et fins en affaires de commerce, et néanmoins leur caractère général est très-hospitalier, social et bienfaisant ; leurs femmes sont de même vives, ardentes, bonnes et agréables (*P*. 146).

Les Nègres ont tout à la fois du goût et de l'habileté. (*P*. 306.)

Les femmes sont toujours bonnes, attentives et complaisantes. (*P*. 309.)

Tout ce que j'ai dit tend à prouver que les Nègres sont en général bonnes gens, naturellement doux et bienfaisaints. (*P*. 412).

Le tableau que j'ai donné de la situation des Noirs, et de la vie simple, paisible et insouciante de ces enfants de la nature, n'est aucunement exagéré.

Les Mandingues en particulier sont une race très-douce,

d'un caractère gai, curieux, crédule, simple et aimant beaucoup la flatterie.

L'affection maternelle se fait universellement remarquer parmi eux, et fait naître une tendresse réciproque dans le cœur de l'enfant. Il en a été cité un trait à la page 47. — « Frappe-moi, me dit le Nègre qui me servoit, mais ne maudis pas ma mère ». J'ai trouvé le même sentiment dans toutes les parties de l'Afrique ; le plus grand affront qu'on puisse faire à un Nègre, est de dire du mal de celle qui lui donna la vie. (*P.* 264).

Une des premières leçons que les femmes Mandingues enseignent à leurs enfants est *la pratique de la vérité.*

Pendant une tournée fatigante de plus de 500 milles anglois, exposé aux rayons brûlants d'un soleil du tropique, ces pauvres esclaves, au milieu de leurs souffrances qui étoient infiniment plus grandes, avoient pourtant pitié des miennes; et souvent de leur propre mouvement ils alloient me chercher de l'eau pour étancher ma soif, et à la nuit ils alloient ramasser des branches et des feuilles pour m'en faire un lit dans le désert. (*P.* 356).

Dispositions naturelles des Africains à la Civilisation.

Voyage de John Welsh au Benin. « Le peuple est très-doux et très-aimant. (*P.* 202).

Les habitants de Juidah sont plus polis et plus civilisés que la plupart des peuples du monde, sans même en excepter les Européens. (*Vol.* III, *p.* 1 [illegible]).

Marchais. Il n'y a pas de peuple sur la terre qui aime plus tendrement ses enfants ou qui leur montre plus d'affection. (*P.* 20).

Nyendael. Royaume de Benin. Les habitants sont gé-

néralement d'un bon naturel et polis, et l'on peut, en les prenant par la douceur, en faire ce qu'on veut.

Artus dit que le peuple du Benin est un peuple sincère, et ne faisant de mal à personne.

Les Nègres de Juidah sont si industrieux, qu'il n'y a pas un coin de terre qui n'y soit planté, à l'exception des terrains naturellement stériles, et cela même dans les villages et dans l'intérieur des maisons. (*P.* 8).

Le capitaine *Stibbs*, vers l'an 1724. Les Foleys sont un peuple proprement vêtu, industrieux et très-affable. (*P.* 199).

On peut comparer les passages suivants extraits, comme échantillon, des voyages de M. Park, avec ce que M. Malouet dit de l'état des Nègres dans l'intérieur de l'Afrique.

M. Park peint ainsi sa surprise en entrant dans l'intérieur de l'Afrique :

« Le pays s'offre à moi sous un aspect enchanteur. Le nombre de villes et de villages, et la belle culture tout à l'entour, surpassoit tout ce que j'avais jamais vu en Afrique. Nous partîmes de Loomoo, et nous continuâmes notre route le long des rives de la Krieks, qui sont partout bien cultivées et fourmillent d'habitants. La culture y est portée à un haut degré de perfection et y est extrêmement étendue. Suivant les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer, j'ai des raisons de croire que Ségo, qui est peut-être à mille milles du bord de la mer, contient, tout compris, environ trente mille habitants. La vue de cette grande ville, sa population immense, le nombre de canots qui couvroient la rivière, et la belle culture de la campagne environnante, offroient à la fois

un tableau de civilisation et de magnificence que je m'attendois peu à trouver dans le sein de l'Afrique. (*P.* 195 *et* 196).

« Sur les huit heures nous passâmes une grande ville appelée Kabba, située au milieu d'une campagne superbe et admirablement cultivée, ressemblant beaucoup plus au centre de l'Angleterre qu'à ce que j'aurois jamais pu supposer qu'étoit le centre de l'Afrique (*P.* 202).

« Nous passâmes dans le cours de la journée un grand nombre de villages habités principalement par des marchands de poisson, et le soir vers cinq heures nous arrivâmes à Santanding, ville très-grande, contenant, à ce qu'on me dit, de huit à dix mille habitants (*P.* 203). Passant auprès d'un crik ou havre, j'observai 20 grands canots, dont la plupart chargés en plein et couverts de nattes, pour empêcher la pluie d'avarier les marchandises. (*P.* 206).

« Les Nègres en général, et les Mandingues en particulier sont regardés par les blancs de la côte, comme un peuple indolent et inactif, et cela, je crois, sans raison. Il est peu de peuples qui travaillent plus fort, lorsque l'occasion l'exige, que les Mandingues; mais n'ayant pas beaucoup d'occasions de tirer un parti avantageux du superflu du produit de leur travail, ils se contentent de ne cultiver qu'autant de terrain qu'il faut pour les nourrir. (*P.* 280., 281).

« Il ne me fût pas possible de contempler l'étonnante fertilité du sol, les immenses troupeaux de bétail également propres au travail et à la subsistance, favorables à l'agriculture et à la colonisation, sans réfléchir intérieurement aux moyens qui se présentoient d'une vaste navigation intérieure, et sans déplorer qu'un pays si bien partagé, si

favorisé par la nature, demeurât dans l'état sauvage et négligé où il est à présent. (*P*. 312.)

Bosman dit (dant les voyages d'Astley) que plus vous vous éloignez de l'océan, et plus vous trouvez le pays beau et bien peuplé.

Etat des Esclaves dans la Traversée d'Afrique en Amérique.

« Sur une famille qui avoit été vendue pour sorcellerie, et qui consistoit en un homme, sa mère, sa femme et deux filles, le docteur Trotter dit que les femmes montrèrent la plus profonde affliction, et l'homme une mélancolie sombre. S'étant querellé avec le Cabosheer de Saltpan, celui-ci, par esprit de vengeance, l'avoit accusé de sorcellerie. Il se refusa à prendre aucune nourriture. On lui avoit lié les mains; mais persistant à ne vouloir rien manger, il mourut de faim au bout de huit à dix jours.

Le déposant se rappelle un autre exemple d'une femme esclave qui se laissa mourir de faim. Cette femme fut fouettée à plusieurs reprises; et on lui introduisit de force des aliments dans la bouche; mais il n'y eut pas de moyen possible pour l'engager à les avaler, et elle vécut les quatre derniers jours dans un état d'insensibilité absolue.

Les esclaves sont si entassés en bas dans cette traversée qu'il est impossible de passer au milieu d'eux sans leur marcher dessus. Ceux qui ne sont pas aux fers, sont emboités les uns dans les autres comme des cuillères. (C'est l'expression technique.)

Le devoir de second capitaine est de les visiter chaque matin, et de voir s'ils sont bien arrimés de cette manière. Ceux qui ne sont pas prompts à se rendre à leurs places,

y sont forcés à coups de martinet. Dans cette situation, lorsque le navire a un fort roulis, ils sont souvent misérablement moulus. Lorsque dans la traversée il faut fermer les panneaux, les caillebotis ne suffisent pas pour donner de l'air. Lui-même ne pouvoit jamais respirer librement, à moins qu'il ne fût immédiatement au-dessus du panneau. Il a vu les esclaves tirant leur respiration avec tous les efforts pénibles et l'espèce de râle que l'on observe chez les animaux qui expirent ou de mauvais air, ou dans des expériences de physique faute d'air dans les récipients d'une machine pneumatique. Il croit que l'usage de les faire danser sur le pont est général dans le commerce. On ne le fit pas d'abord du navire le Brockes, jusqu'à ce que l'exercice fût absolument nécessaire à leur santé. Ceux qui étoient aux fers eurent ordre de se lever et de faire les mouvements qu'ils pouvoient, laissant un passage pour que ceux qui n'étoient pas aux fers pussent danser sur le pont. Ceux qui n'aiment pas l'exercice de la danse, y furent contraints à coups de martinet; mais plusieurs, quoique battus d'importance pour cela, s'obstinèrent à refuser de le faire.

Nature et Conséquences de la Traite des Nègres.

Le capitaine Wilson de la marine royale faisoit sa principale résidence à Gorée. Il y apprit la manière dont on se procuroit généralemaut les esclaves, pour la traite, comme une chose de notoriété publique, par de fréquentes conversations avec plusieurs habitants respectables, qui eux-mêmes faisoient le commerce des esclaves, parloient l'Anglois, le François et le Nègre, et dînoient souvent avec lui. La principale manière de se procurer des esclaves est par des guerres intestines, par des incursions

que les rois font contre des villages, par des enlèvements furtifs, etc. Lorsqu'il n'y a pas de guerre entre deux états voisins, les troupes d'un des souverains entourent des villages pendant la nuit et enlèvent ceux des habitants qui leur conviennent. Il est généralement connu et il croit fermement, que des personnes libres sont vendues pour des crimes vrais ou supposés au profit de leurs juges.

M. Wadstrom, natif de Suède, fut en Afrique pendant près de trois mois, en 1787 et 1788, avec le docteur Sparman; ils avoient été engagés et envoyés par le Roi de Suède pour faire des découvertes. Le travail spécial dont M. Wadstrom étoit chargé, étoit la minéralogie, les antiquités et ce qui regardoit l'étude de l'homme. Il se croit parfaitement instruit de la manière dont on se procure des esclaves entre le Sénégal et Gambie, c'est-à-dire, par le pillage, par le vol, par l'enlèvement d'individus, par stratagême ou par artifice. Le pillage général se fait par des troupes du roi armées et à cheval, qui se saisissent de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. Des bandes étoient envoyées dans ce dessein par le roi Barbessin presque tous les jours de la semaine.

M. Wadstrom accompagna une fois une de ces ambassades que le gouverneur françois avoit coutume d'envoyer tous les ans, porter des présents aux rois nègres pour entretenir le commerce. Il est d'usage que le roi reconnoisse ces présents par un don d'esclaves; et quoique son cœur se refusât au pillage, on trouvoit le moyen de l'y exciter en le plongeant dans une ivresse continuelle. Etoit-il sobre, il témoignoit assez combien il en coûtoit à sa sensibilité de harasser ainsi son peuple. Il déploroit son sort de se voir obligé continuellement de le faire, et ne cessoit de se

plaindre de ce que les habitants de Gorée venoient à tout moment sous prétexte du commerce lui faire des présents insignifiants, qui n'étoient pas de son goût et dont il n'avoit pas le moindre désir. Il gémissoit de voir qu'on venoit sans cesse l'étourdir d'un long détail de dettes qu'on disoit être échues, et de prétentions qui n'avoient pas de bornes. Ce discours fut interprété sur-le-champ et mis sur son journal par le déposant qui entendit derechef le roi tenir le même langage à plusieurs jours différents, et qui ne laissoit pas ensuite de donner ses ordres pour que le pillage se fît. Le déposant n'a pas le moindre doute que le roi ne commette le même désordre en d'autres parties de ses états.

Le pillage se pratique aussi par le roi de Sallum : le témoin a vu 27 esclaves de Sallum dont 23 étoient des femmes et des enfants pris ainsi. Des capitaines et des négociants l'ont assuré que c'étoit la pratique ordinaire. Des négociants de Gorée lui ont dit que le roi de Damel exerce le pillage. Le vol dans lequel les particuliers se saisissent l'un l'autre, étoient un moyen général de faire des esclaves un à un.

Le général George Rook a toujours considéré la guerre comme une des ressources du roi de Damel pour avoir des esclaves à envoyer dans les marchés. Il savoit très-bien que cet enlèvement d'hommes avoit lieu dans le voisinage de Gorée ; on en parloit comme d'une pratique ordinaire.

Le docteur Thomas Trotter, chirurgien dans la marine royale, a souvent demandé à Accra, négociant au cap la Houe, homme fort intelligent, ce qu'il entendoit par prisonniers de guerre. La réponse étoit toujours, que tels

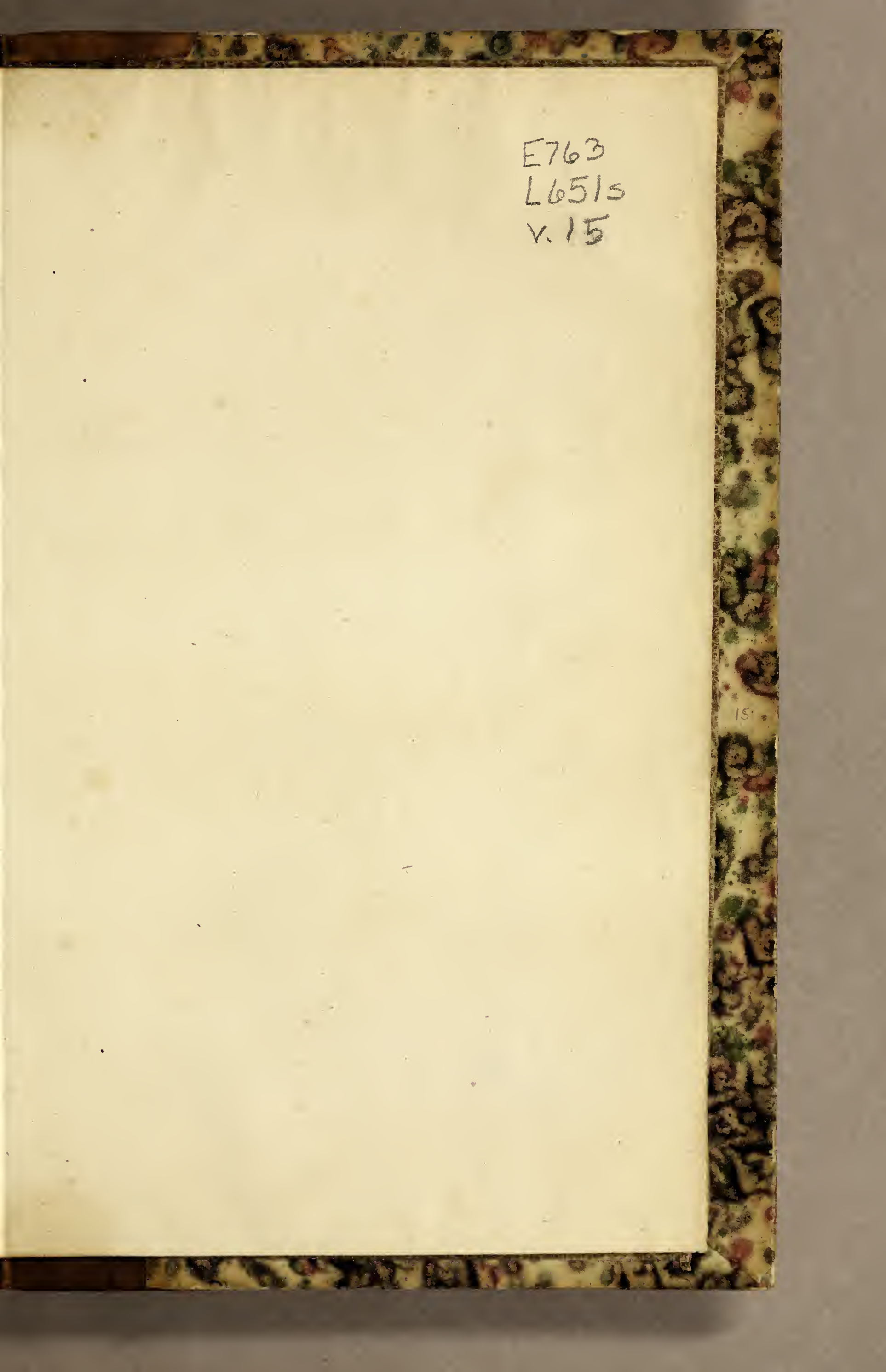
01135

étoient ceux qui avoient été enlevés de force par des bandes de maraudeurs, qui se répandoient dans le pays pour y faire de tels ravages.

Le capitaine Thomas Bolton de la marine royale a appris que le mot *panyar*, qui est commun sur la côte, signifie, vol d'homme ou enlèvement furtif.

FIN.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.


E763
L651s
v.15






H T